Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 25 Janvier 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq du mois de janvier à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 18 janvier 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Gilles DE MACEDO, M. Julien LEPOLARD, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Guy FACQ a donné procuration à M. Gilles DE MACEDO, Mme Roxane GHYS a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE, M. René LECUYER a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Corinne BRUYER, M. Jean-Léon NOISETTE a donné procuration à M. Joël DEHOVE.

Etait absent et excusé : M. Cédric GREVIN

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

1° Délégations du Conseil Municipal au Maire.

2° Modification des montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

3° Restes à réaliser (RAR) 2017.

4° Renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'accessibilité.

5° Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'économie d'énergie (éclairage LED).

6° Fiscalisation de la contribution DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) 2018.

7° Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent (rédacteur principal) pour une mission déterminée.

8° Convention avec le Centre de Gestion pour une mission de tri, classement et d'archivage.

9° Renouvellement des postes d'intervenants musicaux pour 2018.

10° Révision du règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

11° Questions diverses.

12° Informations :

a) Compte rendu de la réunion avec le Sous-Préfet du 29/12/2017.
b) PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) point de situation/prochaines étapes.
c) Travaux de sécurité aux écoles.
d) Projet de convention police municipale/gendarmerie nationale.
e) Projets d'animation, de commémorations et d'embellissement de la commune en 2018.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

- Offre de concours pour l'entretien du chemin dit de Louvignies-Quesnoy à Poix du Nord par la société RP Global suite à la proposition reçue le 24/01/2018 de cette société,
- Intégration de Geoffrey PAUL à la commission des finances.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité la mise à l'ordre du jour de ces deux points.

A Offre de concours pour l'entretien du chemin dit de Louvignies-Quesnoy à Poix du Nord par la société RP Global :

Le Maire informe avoir reçu ce 24 janvier, avec Daniel RONCHIN adjoint aux finances, Monsieur Jean-Paul BUTTIN de la société RP Global qui exploite le parc éolien « Le Louveng » sur les communes de Louvignies-Quesnoy et Englefontaine.

Pour rappel, lors du Conseil Municipal du 29/07/2016, il avait été validé un projet d'acte prévoyant l'utilisation du chemin communal (chemin dit de Louvignies-Quesnoy à Poix du Nord) moyennant le versement :

- d'une somme initiale de 300 € (trois cents euros) pour la période allant de la signature de la convention à sa première date anniversaire,
- ensuite d'une somme annuelle de 1.000 € (mille euros) par période de 365 jours pour une durée maximale de 41 ans.

Il est maintenant proposé à la commune, en plus de cette indemnité, une offre de concours pour reprendre l'entretien de ce chemin moyennant une participation financière de RP Global de 1.280 €/an (mille deux cent quatre vingt euros). Pour permettre d'apprécier cette offre, le Maire communique au Conseil Municipal un courrier de la société STPA, qui a fait les travaux sur le chemin (670 m x 4,5 m environ) et estime que le coût d'entretien de ce chemin oscillerait entre 0,70 € et 0,90 € HT le M^2 tous les 2 ans.

Daniel RONCHIN considère que cette proposition couvre largement les frais prévisibles d'entretien. Il précise que le règlement se fera à réception d'un titre exécutoire émis par la commune. Il conviendra donc d'être vigilant pour l'émission de ce titre.

Julien LEPOLARD demande ce qui passerait en cas de refus de cette offre. Le Maire indique que, s'agissant d'un chemin communal, il y a l'obligation d'entretien par la commune mais, dans ce cas, sans indemnité sauf à exercer un recours pour détérioration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**17**
Contre	**1**
Abstention	**0**

B Intégration de Geoffrey PAUL à la commission des finances :

Geoffrey PAUL fait part de son souhait d'intégrer la commission des finances.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'en délibérer.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

1° Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 16/07/2014, le conseil lui a accordé une délégation de portée générale.

Afin de sécuriser les différents actes que signe le Maire dans le cadre de cette délégation générale, il propose au Conseil Municipal d'en définir davantage le contenu.

Il précise qu'il s'agit d'apporter certaines précisions prévues par les textes à la délégation initiale.

Il est soumis au Conseil Municipal la proposition de délibération suivante :

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2014 relative à la délégation de portée générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions ou compléments à cette délégation générale,

Il est proposé d'ajouter à la délibération précitée du 16 juillet 2014 les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5.000 € (cinq mille euros),
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 10.000 € (dix mille euros) par sinistre,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 € (cent mille euros),
- de prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable,
- d'autoriser que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci,
- de prendre acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Joël DEHOVE demande qui est le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci. Le Maire indique qu'il s'agit du premier adjoint, en l'occurrence Daniel RONCHIN.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2° <u>Modification des montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)</u> :

Le Maire rappelle que, par délibération du 21/12/2016, le Conseil Municipal a voté l'application du nouveau **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'Expertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel (**RIFSEEP**) incluant une **I**ndemnité de **F**onction, de **S**uggestions, d'**E**xpertise (**IFSE**) et d'un **C**omplément **I**ndemnitaire **A**nnuel (**CIA**) aux groupes de fonctions par emplois présents dans la commune :

- le cadre des emplois administratifs territoriaux,
- le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- le cadre d'emploi des agents territoriaux d'animation.

Dans le cadre de cette délibération, les montants annuels maxima avaient été fixés à 20 % des montants maxima annuels de l'IFSE et du CIA.

Dans sa délibération du 18/10/2017, suite à la publication du décret étendant ce régime aux agents de maîtrise et agents techniques, le Conseil Municipal avait décidé d'étendre ce nouveau régime indemnitaire aux agents de maîtrise et agents techniques de la commune.

Si l'I.F.S.E. est déterminée en tenant compte des fonctions exercées et de l'expérience professionnelle, le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Le Maire exprime clairement au Conseil Municipal sa volonté de pouvoir davantage tenir compte du niveau d'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

De ce fait, il propose au Conseil Municipal de fixer le montant maximum du CIA (borne supérieure) au niveau du plafond légal pour les filières emplois ou fonctions existantes dans la commune (adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, assistants territoriaux spécialisés des écoles maternelles, adjoints d'animation).

Corinne BRUYER demande pourquoi ce dispositif ne s'applique pas à la police municipale, le Maire indique que les textes ne le prévoient pas pour l'instant.

Daniel RONCHIN s'interroge sur le fait de savoir si ce nouveau régime est plus favorable, le Maire estime que oui en permettant au travers du CIA de récompenser la qualité de l'investissement et de la manière de servir des agents.

C'est l'autorité territoriale (le Maire) qui fixe par arrêté le montant individuel pour chaque agent.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des montants maxima du CIA et de prévoir l'inscription des crédits correspondants chaque année au budget, rappelant que les autres dispositions du nouveau régime indemnitaire demeurent inchangées.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

3° <u>Restes à réaliser (RAR) 2017</u> :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, présente le tableau des restes à réaliser 2017.

Nature de la dépense	Article - opération	Montant
Travaux de bâtiments Adoucisseur eau restaurant scolaire	2313 - 068	842,40 €
Autres travaux de voirie Ruelle du Percepteur	2315 - 071	4.389,49 €
Travaux Ecole Remplacement de 2 portes et création d'une ouverture et 3ème porte	2313 - 106	9.266,61 €
Travaux de signalisation routière Parking Keighley Hall - côté place Talma	2315 - 109	1.509,72 €
Travaux d'accessibilité Dernières factures de macadam et rampe d'accès	2315 - 112	10.333,80 €
TOTAL		**26.342,02 €**

Il précise que ce sont des dépenses d'investissement engagées et acceptées par la signature d'un devis ou d'un bon de commande en 2017 et qui seront réalisées et payées début 2018, avant le vote du budget 2018

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal de voter les restes à réaliser 2017 pour un montant de 26.342,02 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

N.B. **:** ***Après vérification, un vote n'était pas nécessaire car les crédits avaient déjà été votés. Une simple information était suffisante.***

Par contre, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 - article 37).

Ce dispositif a pour but de pouvoir prendre des engagements d'investissement avant l'adoption du budget.

A titre d'information, il est prévu de réaliser - avant le vote du budget 2018 - le garde-corps de la rampe d'accessibilité de la salle de musique, les toilettes adjacentes aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite), un portail pour le parking du cimetière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant maximum de 161.618 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

4° **Renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'accessibilité :**

Au titre de l'exercice 2017, il avait été fait une demande de subvention au titre de la DETR pour une première tranche de travaux d'accessibilité incluant la mise en accessibilité de la salle de musique, de la salle St Martin, de l'église, du city et du parking du cimetière.

Cette demande n'avait pas été retenue au titre de l'année 2017.

Il est proposé de réitérer la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2018 sur la base d'une assiette de 84.849,80 € HT au taux de 30 %, soit un montant de 25.454,94 €.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, demande si la réalisation de trottoirs rue Henri Roland pourrait être incluse dans la demande de subvention, Daniel RONCHIN indique que, s'agissant d'une route départementale, la demande est à formuler auprès du Département.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

5° **Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'économie d'énergie (éclairage LED) :**

Dans le cadre de la politique de recherche d'économies, en particulier au niveau des dépenses d'énergie, une étude a été réalisée concernant les économies que pourrait générer la substitution d'un éclairage type « LED » à l'éclairage existant sur les différents sites et bâtiments communaux.

L'étude menée, présentée lors du Conseil Municipal du 07/12/2017, concluait à une économie potentielle, en année pleine, de 12.272,93 €.

Le coût hors taxes des travaux s'élèverait à 35.186,10 € sur base d'un premier devis reçu en tenant compte du fait que la pose serait réalisée par notre personnel communal (sauf le terrain de football et la salle des sports compte-tenu de la hauteur).

Ces travaux sont subventionnables dans la catégorie de travaux participant à la transition écologique des constructions publiques.

Le taux se situe dans une fourchette de 20 à 40 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux maximal de 40 % sur une assiette subventionnable de 35.186,10 €, soit un montant de 14.074,44 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

6° **Fiscalisation de la contribution DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) 2018 :**

Le Maire rappelle que la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » a été transférée en même temps que le Service de l'Eau au SIDEN-SIAN avec les charges correspondantes.

Le SIDEN-SIAN, en contrepartie des charges transférées, perçoit une cotisation qui peut être, soit fiscalisée, soit payée par le budget communal.

Cette cotisation, conformément à la délibération du comité syndical du 12/12/2017 du SIDEN-SIAN, s'établit à 5 € TTC/habitant.

Le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution. Cependant, la commune peut s'opposer à cette fiscalisation et financer cette contribution par le biais du budget communal.

Dans ce cas, le Conseil Municipal doit obligatoirement délibérer contre le recouvrement de la cotisation syndicale par fiscalisation.

Il peut aussi décider de ne mettre en place la fiscalisation que sur une partie de la contribution.

Il est proposé de suivre la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN mettant en place la fiscalisation de cette contribution.

Bien que dans ce cas, une délibération formelle du Conseil Municipal ne soit pas obligatoire, le Maire consulte celui-ci :

Pour la fiscalisation :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Paul CANION attire l'attention sur le fait qu'il est important que la commune soit présente ou représentée lors des réunions du SIDEN-SIAN.

7° **Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent (rédacteur principal) pour une mission déterminée :**

Le Maire rappelle que, par une précédente délibération de Conseil Municipal, il avait été décidé d'avoir recours à la mise à disposition d'un rédacteur principal du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Une première convention avait été signée en 2017.

Compte-tenu de la nécessaire remise en ordre administrative de multiples dossiers de la commune (délibérations, dossiers du personnel…), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recourir au concours à 4/5ème temps d'un agent (rédacteur territorial principal) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission jusqu'au 30/06/2018 avec possibilité de renouvellement.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

8° **Convention avec le Centre de Gestion pour une mission de tri, classement et d'archivage :**

Compte-tenu d'un indispensable tri et classement de documents importants, de la nécessaire mise à jour des archives, il est proposé de recourir au concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour cette mission de tri et d'archivage et de répondre ainsi aux obligations légales de la commune.

Le Maire précise qu'il a pour objectif d'avoir achevé la remise en ordre administrative, comptable, financière, de gestion du personnel et de gestion des archives pour fin 2018.

Il sollicite la possibilité de signer la convention relative à la mise à disposition d'agents spécialisés du Centre de Gestion. Le coût estimé de l'intervention est de 3.348 € TTC.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

9° **Renouvellement des postes d'intervenants musicaux pour 2018 :**

Le Maire rappelle que, lors la délibération du 21/12/2016, il avait été décidé la création de 7 postes d'intervenants musicaux pour l'année 2017.

L'école de musique qui fonctionne au sein de l'harmonie municipale compte maintenant 44 élèves inscrits au cours de solfège, 2 élèves au cours de flûte, 9 élèves au cours de guitare, 11 au cours de piano, 6 au cours de batterie et 1 au cours de saxophone.

Il pourrait y avoir prochainement des cours de clarinette et des cours de trombone.

Alain CLOEZ demande si ces jeunes vont ensuite intégrer l'harmonie municipale. Le Maire en discutera avec le Président de l'harmonie mais pense que ce sera le cas pour quelques uns d'entre-eux.

Geoffrey PAUL demande si, comme dans l'enseignement et les activités extrascolaires, les intervenants justifient d'un casier judiciaire vierge (bulletin « B2 ») compte-tenu de l'intervention auprès d'enfants mineurs. Le Maire sollicitera le Président de l'harmonie afin que ce document puisse être fourni par les intervenants.

Il est proposé de reconduire les contrats des intervenants sur base de 3 h ½/semaine pour les cours de solfège et de batterie et de 1 h/semaine pour les autres cours pour une durée de 36 semaines en 2018 avec un taux horaire de 15 €/heure.

Il est proposé de délibérer sur le renouvellement de ces postes d'intervenants vacataires sur les bases précitées.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

10° <u>Révision du règlement du columbarium et du jardin du souvenir</u> :

Compte-tenu de la décision du Conseil Municipal du 13/05/2016 acceptant la concession de cavurnes (petits caveaux destinés à recevoir des urnes funéraires), il convient d'adapter le règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir.

Il est proposé un avenant modificatif qui deviendra l'article 17 du règlement et libellé comme suit :

<u>ARTICLE 17</u> : Il existe essentiellement 2 types de cavurnes : « 90/45/40 » et « 60/60/40 ». Les cavurnes de dimensions différentes mais dont le monument funéraire respecte les dimensions standard pourront être autorisées. Ces cavurnes seront en béton armé avec revêtement hydrofuge intérieur.

D'autre part, l'examen du projet de second avenant modificatif relatif à la durée et au point de départ de la concession est reporté à un prochain conseil afin de vérifier si le point de départ de la concession de 50 ans se situe au moment de l'attribution ou au moment du décès.

Le Maire procédera à la vérification des textes pour le second avenant et propose de délibérer pour la validation du premier avenant (article 17).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

11°/12° <u>Questions diverses - Informations</u> :

Le Maire procède à un tour de table :

- Gilles DE MACEDO explique les importantes modifications intervenues au niveau des contrats aidés devenus « Parcours Emploi Compétence » (PEC).

  L'objectif essentiel du nouveau dispositif est, avant tout, de favoriser le retour à l'emploi à l'issue du contrat avec des obligations strictes de tutorat et de formation définies dans le cadre de conventions tripartites entre Pôle Emploi, la structure d'accueil et le bénéficiaire du contrat.

  Il précise que le nombre de ces nouveaux contrats est en réduction sensible par rapport au dispositif précédent et que les taux de prise en charge par l'Etat sont réduits (50 % au lieu de 70 à 80 %).

  Gilles DE MACEDO, disposant dans le cadre de son activité professionnelle, de la circulaire relative à ce nouveau dispositif la transmettra au Maire.

- Alain CLOEZ précise que les travaux de mise aux normes électriques dans les différents bâtiments de la commune sont quasiment achevés.

- Geoffrey PAUL évoque la vitesse excessive dans la rue de l'église à proximité du café du centre. Le Maire rappelle que le groupe de travail avait préconisé, dans un premier temps, une

limitation à 30 Km/h et que, si cette limitation n'était pas respectée, il pourrait être envisagé la mise en place d'un stop à l'angle de la rue de l'église et de la rue de la république.

De même, il demande si le dossier de réouverture éventuelle de la rue reliant Poix du Nord à Englefontaine en face du calvaire progresse. Le Maire indique qu'il n'a pas eu de réponse formelle de son homologue d'Englefontaine, sachant que cette route se situe sur les 2 communes. Il le réinterrogera prochainement.

- Maryse CARLIER indique que le rond point au niveau de la pharmacie n'est pas respecté. Alain CLOEZ indique qu'il est envisagé une matérialisation renforcée en plus du marquage au sol actuel.

  D'autre part, Maryse CARLIER fait état d'une information entendue à la radio sur un projet de construction d'une nouvelle école à Louvignies-Quesnoy dans le cadre du regroupement de 2 écoles existantes. Le Maire confirme cette information qui a été donnée lors de la cérémonie de vœux à Louvignies-Quesnoy à laquelle il participait. Le permis de construire devrait être prochainement déposé.

- Josy PICCOLI indique qu'une personne passe actuellement dans les rues de Poix du Nord avec le policier municipal en interrogeant sur les nouvelles constructions ou les extensions dans les habitations. Le Maire confirme qu'il s'agit de l'exécution de la mission confiée par le Conseil Municipal à Monsieur RAOULT, ancien géomètre, pour permettre à la commission communale de réviser annuellement les bases locatives.

  Par ailleurs, Josy PICCOLI demande si les difficultés du groupe CARREFOUR, évoquées par les médias, vont avoir une incidence sur le magasin de Poix du Nord et si, en cas de réouverture, le personnel serait repris. Le Maire rappelle la note qu'il a adressée aux conseillers sur ce dossier qu'il suit de près en liaison avec le liquidateur judiciaire et l'avocat de SOVAL (groupe CARREFOUR).

  La stratégie du groupe CARREFOUR est de renforcer le développement des magasins de proximité. Le Maire précise que, compte-tenu des problèmes juridiques complexes de ce dossier, une réouverture n'est pas envisagée dans le court terme (d'abord libération des locaux par l'ancien exploitant, puis travaux par la société SOVAL) ; quant à la reprise du personnel, il n'y a pas d'obligation légale car ce n'est pas une reprise du fonds de commerce mais ce sera une nouvelle exploitation. Par contre, dés que le nouvel exploitant sera connu, le Maire le contactera pour lui demander de reprendre en priorité le personnel du magasin « ex-Coccinelle ».

- Corinne BRUYER demande si les travaux d'extension de l'élevage de chiens ont fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux. Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, indique qu'un dossier a été présenté mais qu'il était incomplet, qu'il attend les éléments complémentaires pour transmettre au service instructeur. Le Maire précise qu'il a procédé à une mise en demeure auprès de la propriétaire pour une régularisation du dossier.

- Paul CANION informe que les Restos du Cœur accueillent 65 familles soit environ 140 personnes avec 70 % de familles de Poix du Nord et qu'il a pris la présidence des Familles Rurales, le Maire l'en félicite.

a) <u>Compte rendu de la réunion avec le Sous-Préfet du 29/12/2017</u> :

Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à cette réunion.

Après une visite détaillée des locaux actuels puis du site envisagé pour la création d'un nouveau groupe scolaire, la réunion de travail a mis en évidence :

- Le fait que le Sous-Préfet considère que, eu égard à l'ancienneté des écoles (1898 et 1902), il soutient le projet de la commune soit pour une rénovation et reconstruction partielle des locaux, soit pour la construction complète d'un nouveau groupe scolaire.

- Le Sous-Préfet, dans l'hypothèse d'un projet de nouveau groupe scolaire, conseille d'être très innovant (tendre vers un bâtiment à énergie positive) afin de pouvoir bénéficier d'un maximum d'aides en particulier de l'ADEME (**A**gence **D**e l'**E**nvironnement et de la **M**aîtrise de l'**E**nergie). Il propose d'affiner le projet puis de rencontrer pour une première présentation les financeurs potentiels. Ensuite, il est d'accord d'animer avec le Maire un comité de pilotage.

- Le Maire rappelle au Sous-Préfet que l'avancée de ce projet est conditionnée par le maintien de l'ensemble des dotations de l'Etat dans les années à venir.

b) <u>PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) point de situation/prochaines étapes</u> :

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, rappelle que l'année 2018 sera décisive au niveau du PLUI avec la définition des zones constructibles, des règles de construction et ce pour les 20 ans à venir.

Deux importantes réunions auront lieu le mardi 13/02/2018 pour le zonage et le lundi 19/02/2018 aves les agriculteurs concernant les haies bocagères.

Un projet de zonage nous sera adressé dans les tous prochains jours avec un délai de 2 mois pour faire part des remarques et demandes de modifications éventuelles.

D'autre part, le Maire indique que la société PROMOCIL/l'Avesnoise devrait venir présenter le mercredi 14/02/2018 un avant-projet de construction de 18 logements rue du Calvaire sur le site voisin de la résidence Europa.

Enfin, à partir de février 2018, dans le cadre d'un projet mené par le Parc Régional Naturel de l'Avesnois, la commune pourrait bénéficier du concours d'un élève ingénieur spécialisé dans les économies d'énergie afin d'analyser les travaux, définir les coûts et les possibilités de subventions et de financement pour améliorer la situation énergétique des principaux bâtiments communaux.

c) <u>Travaux de sécurité aux écoles</u> :

Les travaux de sécurité préconisés par la commission seront achevés au plus tard aux vacances de Pâques.

d) <u>Projet de convention police municipale/gendarmerie nationale</u> :

Un projet de convention visant à renforcer la coordination des actions et l'échange d'informations entre la police municipale et la gendarmerie nationale est actuellement en cours d'examen par la gendarmerie et le Sous-Préfet.

Le Sous-Préfet souhaite donner un caractère exemplaire à ce projet et procèderait à une signature officielle de cette convention.

De même, l'opération « voisins vigilants » serait mise en place.

e) **Projets d'animation, de commémorations et d'embellissement de la commune en 2018 :**

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, rappelle les manifestations pour Poix du Nord et les communes avoisinantes de ce début d'année et les projets d'animation :

- Mercredi 31/01/2018 à 19 h à la Salle des Fêtes : remise de fonds du Téléthon (2.300 €),
- Vendredi 02/02/2018 à 19 h (Salle des fêtes de Beaudignies) : présentation de la saison culturelle du Pays de Mormal.
- Samedi 17/03/2018 : inauguration, salle de musique, de l'exposition organisée par le théâtre du Phénix de Valenciennes (film, exposition, débat). Cette manifestation est réalisée dans le cadre du festival « Le cabaret des curiosités » du théâtre du Phénix. Un système de navettes gratuites sera mis en place entre le théâtre du Phénix et Poix du Nord.
- Dimanche 18/03/2018 à la salle des Fêtes : fête St Patrick financée par la CCPM
- Dimanche 08/04/2018 : parcours du cœur le matin, concert de printemps l'après-midi à l'église,
- Mercredi 11/04/2018 : Théâtre Compagnie PLUME (Comédiens de Normandie) en collaboration avec la CCPM (salle des fêtes - entrée gratuite),
- Novembre 2018 : commémoration du centenaire de la guerre 14/18 avec le projet d'une projection cinématographique « les boches du Nord »°)
- Troupe de théâtre « Di mini Théatro » avec la collaboration de la CCPM (dernier trimestre 2018)
- Autres projets : cinéma en plein air....

Séverine DELOBELLE précise que le fleurissement de la ville et les illuminations de Noël évolueront.

Pour le fleurissement, il sera tenu compte des préconisations faites par je jury du concours des villes et villages fleuris qui se traduiront par des plantations de fleurs annuelles et vivaces, des parterres en pleine terre et le fleurissement des entrées de la ville.

Gilles DE MACEDO confirme l'avancée de la manifestation des 04 - 05 et 06 mai 2018 organisée par l'association NUTS avec un sponsoring efficace ; les affiches cofinancées par la CCPM ont été déposées chez les commerçants. Une communication plus détaillée sera faite prochainement.

Corinne BRUYER, en sa qualité de Présidente des associations podéennes, réitère son intention de recréer un marché de Noël. Le Maire l'assure de son soutien. Différents échanges ont lieu sur la localisation, les modalités, la date. Le Conseil Municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 35.

Procès-verbal de la réunion

du Conseil Municipal du 25 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 19 septembre 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Séverine DELOBELLE (arrivée à 19 h 45), M. Alain CLOEZ, M. Paul CANION (arrivé à 20h05), M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI, Mme Corinne BRUYER, Mme Alice NAVEAU (arrivée à 20h30), M. Guy FACQ, M. Gilles DE MACEDO, M. Julien LEPOLARD.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Ludivine JOVENIAUX a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Paul CANION (jusqu'à son arrivé à 20h05) a donné procuration à M. Alain CLOEZ, Mme Roxane GHYS a donné procuration a Mme Séverine DELOBELLE.

Etaient absents et excusés : Mme Maryse CARLIER, M. Cédric GREVIN, M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DELOBELLE puis Mme Alice NAVEAU à son arrivée à 20h30.

ORDRE DU JOUR

1° Décision budgétaire modificative n°2 (section d'investissement)

2° Décision budgétaire modificative n°3

3° Garantie d'emprunt : allongement de la durée du prêt

4° Projet de cession du foncier Rue du Calvaire (Zone Résidence Europa)

5° Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

6° Réserve communale de sécurité civile

7° Création d'un poste d'agent d'entretien en CDD

8° Création d'un poste PEC

9° Modification de la durée hebdomadaire d'un poste

10° régime indemnitaire – Service technique : Retrait de la délibération du 18/10/2017 et nouvelle délibération

11° informations diverses :

- Inauguration du Collège Montaigne
- Repas des Aînés
- Projet groupe scolaire
- Rentrée scolaire
- Centre aéré vacances de Toussaint
- Rentrée de l'école de Musique
- Procédure Wattier/commune de Poix du Nord
- Déchetterie : compte rendu de la réunion avec la CCPM
- Journée du Patrimoine
- Travaux et mesures de sécurité
- Centenaire de l'Armistice
- Prochaines manifestations

12° questions diverses

2018/DELIB.CM/064

1° Décision budgétaire modificative n°2 (section d'investissement)

Daniel RONCHIN adjoint aux finances explique au Conseil qu'il s'agit de transférer du poste travaux et bâtiments (068) la somme de 20 000€ au poste acquisition de matériel (047).

Le poste 068 concerne les travaux et bâtiments (essentiellement pour la salle de l'ancienne pharmacie).

Les acquisitions de matériel nécessitant ce transfert concernent principalement l'acquisition de chaises pour la salle des fêtes (6 300€) ainsi que d'un chauffe-eau (2 100€), deux buts aux normes pour les jeunes au terrain de football ainsi qu'un abri obligatoire pour les délégués (4 500€), l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière (3 200€), d'outillage (1 500€), de tablettes (1 000€), d'instruments de musique (750€), d'un ordinateur (500€).

Madame Séverine DELOBELLE rejoint le Conseil Municipal à 19 h 45.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une décision budgétaire modificative en section d'investissement pour transférer la somme de 20 000€ du poste travaux et bâtiments (068) au poste acquisition de matériel (047).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**15**
Pour	**15**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2° Décision budgétaire modificative n°3

Cette éventuelle décision budgétaire modificative concernait l'affectation de l'étude de faisabilité d'un groupe scolaire réalisée en 2015 par le cabinet Chandelier pour un montant de 9 600€.

Cette étude n'ayant pas été suivie de réalisation il était demandé par le comptable du Trésor de la considérer comme une dépense de fonctionnement (qui n'aurait pas permis la récupération de la TVA).

Le Maire ayant fait valoir que cette étude avait permis d'éliminer les scénarios de réhabilitation au profit de la création d'un nouveau groupe scolaire dont le projet est maintenant lancé, le comptable du Trésor a demandé au Maire un certificat administratif permettant de rattacher cette dépense au projet en cours et donc d'une part de bénéficier de la récupération de la TVA et d'autre part d'inclure cette dépense dans l'assiette éventuellement subventionnable du projet.

De ce fait, compte tenu que le certificat administratif établi par le Maire est suffisant il n'y a pas lieu à délibération.

2018/DELIB.CM/065

3° Garantie d'emprunt : allongement de la durée du prêt

Le Maire rappelle que suite à la demande d'allongement d'un prêt de SIGH (Société Immobilière du Grand Hainaut) qui a racheté les actifs de Val'Hainaut, il avait lors du dernier

conseil proposé de prendre plusieurs avis, considérant qu'un acte de caution est un engagement réel pour une commune et disproportionné par rapport à ses ressources.

Le Maire a consulté le Président de la CCPM qui considère qu'effectivement c'est un engagement lourd pour une commune et qu'une ou deux communes ont refusé d'apporter leur caution.

De même le comptable du Trésor a indiqué au Maire que la commune n'avait pas l'obligation d'accepter de prolonger sa caution pour dix ans compte tenu de la demande de rééchelonnement de trente à quarante ans du prêt concerné (1 492 331,93€) et que d'autre part si les garanties d'emprunt sont libres pour des personnes morales de droit public, les garanties sont strictement encadrées par trois règles prudentielles pour les personnes privées (une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes totales de fonctionnement ; les montants des annuités cautionnées au profit d'un même débiteur ne doivent pas être supérieurs à 10% du montant total susceptible d'être garanti et une ou plusieurs collectivités ne peuvent garantir qu'au maximum 50% d'un emprunt).

Ces ratios prudentiels ne s'imposeraient pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Daniel RONCHIN adjoint aux finances donne lecture d'un mail de la Caisse des Dépôts (remis à chaque membre du Conseil) qui fait état des mesures négatives impactant « le monde HLM », explique que l'allongement de la dette permet aux organismes de logements sociaux de diminuer les annuités et que la garantie donnée n'impacte pas la capacité d'emprunt d'une commune.

Le Maire indique de son côté que le comptable du Trésor considère que les garanties accordées sont prises en compte dans l'analyse de la situation financière de la commune.

Deux questions sont posées :
Y a-t-il possibilité de négocier une contre partie de la caution ; certains travaux par exemple de réparation pris en charge par le SIGH ?
La réponse est négative car l'acte de caution ne peut contenir des clauses de ce type.
La seconde question est relative à la possibilité de différer la décision.
Ce n'est pas possible compte tenu que les délibérations doivent être adressées avant le 30 septembre.

Le Maire propose donc de mettre au vote cette demande précisant toutefois que si des éléments nouveaux étaient portés à sa connaissance, le Conseil a toujours la faculté de revenir sur une délibération et d'en prendre une nouvelle.

La question est donc posée : êtes-vous favorable au cautionnement de la prolongation de la garantie d'emprunt par la commune au profit de la société SIGH, étant précisé que le cautionnement antérieur restera en vigueur ?

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**15**
Pour	**2**
Contre	**6**
Abstentions	**7**

Monsieur Paul CANION rejoint le Conseil Municipal à 20 h 15.
Madame Alice NAVEAU rejoint le Conseil Municipal à 20 h 30.

2018/DELIB.CM/066

4° Projet de cession du foncier Rue du Calvaire (Zone Résidence Europa)

Le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de construction de logements individuels prévu par Promocil/l'Avesnoise évolue rapidement avec l'objectif de réaliser 14 logements individuels de plain-pied avec garage, sur le terrain, propriété de la commune, rue du Calvaire jouxtant la Résidence Europa.

Il s'agirait de six T2, six T3, et deux T4 sur la partie plane de terrain, la butte ne fait pas l'objet du projet de construction ; Promocil ne souhaite pas l'acquérir et elle assurerait une protection naturelle pour les riverains.

Pour se faire il demandé au Conseil d'autoriser la Maire à négocier la cession du foncier sur base de l'estimation du service des domaines avec une perspective de finaliser avant la fin de l'année 2018 ; l'opération ferait l'objet d'une programmation dès 2018 par Promocil avec dépôt d'une demande de permis de construire avant la fin d'année et un commencement de réalisation qui pourrait se faire fin 2019.

Guy FACQ demande s'il y aura un relogement préférentiel des personnes de la Résidence Europa et quel est le devenir de la Résidence.

Le Maire lui indique qu'il a demandé un engagement écrit à Promocil sur le devenir de la Résidence Europa. Verbalement, il lui a été indiqué que la déconstruction n'est pas envisagée à court terme parallèlement à la construction des nouveaux logements mais se fera ensuite.

Il n'y a aura pas de relogement préférentiel des personnes de la Résidence Europa mais des décisions au cas par cas dans le cadre de la commission d'attribution.

Le Maire précise qu'actuellement les offices de HLM ont des objectifs d'accroissement de leur parc locatif et que donc ils construisent mais ne démolissent pas dans l'immédiat. Il ajoute qu'au moment de la démolition il y aura une obligation de relogement.

Enfin il informe le Conseil que le projet de cession de terrain à côté de la cité Fontaine Lecomte appartenant à SIGH est « à la signature » chez le notaire au profit de Promocil qui y construirait de nouveaux logements en locatif dont une partie sous forme de béguinage.

Le Maire demande au Conseil son accord pour négocier la cession de la partie du terrain intéressant Promocil (hors la butte), procéder à toutes les opérations préalables nécessaires (dont la division parcellaire) et mener cette négociation sur base de l'estimation domaniale ; le Conseil Municipal devra ensuite délibérer pour la cession elle-même.

Délibération du Conseil

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/067

5° Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Par courrier en date du 27/07/2018 le SIDEN-SIAN demande au Conseil Municipal de délibérer dans un délai de trois mois sur l'adhésion de nouveaux membres ; cette demande de délibération est liée au fait que la commune de Poix du Nord est membre du SIDEN-SIAN et que les membres doivent se prononcer pour toutes les nouvelles demandes d'adhésion.

Il a été adressé préalablement la liste de nouveaux adhérents aux membres du Conseil.

Il est demandé de délibérer pour ou contre l'acceptation de ces nouveaux membres.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/068

6° Réserve communale de sécurité civile

Lors du précédent Conseil le Maire avait présenté la demande émanant de la CCPM de création d'une réserve communale de sécurité civile qui est la condition préalable à son organisation à l'échelle de la communauté de communes.

Dans l'attente d'informations complémentaires le Maire avait proposé au Conseil de surseoir à statuer. Par courrier en date du 13/08/2018 le Président de la CCPM a adressé l'ensemble des documents ainsi qu'un projet de délibération et un projet de convention.

Il est demandé qu'il y ait au moins un réserviste par commune.

Daniel RONCHIN demande si cela n'interfère pas avec les moyens existants et indique qu'en cas de sinistre la solidarité joue naturellement.

Sur base du projet de convention le Maire indique qu'il est expressément prévu qu'elles ne font qu'assister dans la prévention des risques la sauvegarde des populations et le rétablissement des activités des intervenants habituels, que les membres sont bénévoles, agréés par le Maire et que leur équipement ainsi que l'assurance sont pris en charge par la Communauté de Commune.

Le Maire propose donc au Conseil de se prononcer pour ou contre la création de la réserve communale de sécurité.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**7**
Contre	**1**
Abstentions	**8**

2018/DELIB.CM/069

7° Création d'un poste d'agent d'entretien en CDD

Il s'agit de création d'un poste d'agent d'entretien en CDD pour une durée d'un an à partir du 1er octobre sur une base de 14 heures semaine (la durée a été revue par rapport à la note complémentaire du 25/09 compte tenu des besoins du service).

Il s'agit en fait d'un poste qui existe jusqu'au 30/09. Par contre pour permettre la mise en place du nouveau contrat avec le même agent en charge de l'entretien il est nécessaire de recréer le poste.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/070

8° Création d'un poste PEC

L'ASVP de la commune ayant été déclaré éligible par Pôle Emploi au bénéfice d'un PEC (Parcours Emploi Compétences), il est proposé, pour pouvoir renouveler le contrat, de créer le poste.

Le Maire précise que le taux de prise en charge par l'Etat n'est plus que de 45%. Il indique au Conseil que par rapport aux 9 contrats aidés dont bénéficiait la commune auparavant il a pu être obtenu 7 PEC soit au final une « perte » limitée à 2 contrats (l'un au service technique, l'autre aux écoles).

Il est proposé au Conseil la création du poste de contrat aidé.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/071

9° Modification de la durée hebdomadaire d'un poste

Il s'agit d'un poste d'intervenant musical dédié d'une part aux écoles maternelle et élémentaire et d'autre part à l'école de musique. L'horaire actuel est de 11 heures semaine pour les écoles et de 9 heures semaine pour l'école de musique pendant 36 semaines avec un lissage du versement de la rémunération sur 12 mois.

L'accroissement concerne l'activité dédiée à l'école de musique qui passerait de 9 heures à 13h 30 sur 36 semaines.

Le Maire propose à Guy FACQ de faire le point sur l'école de musique.

Celui-ci fait état de la réussite de ce projet développé depuis trois ans conjointement par l'Harmonie et la commune. Il y a cette année cinquante-six inscrits dont quelques adultes ; une classe d'éveil a été mise en place le mercredi matin. De même il y a un accroissement des « instrumentistes » avec actuellement 10 élèves à la guitare, 10 à la batterie, 5 à la flûte, 12 au piano, 2 au saxophone et 1 au trombone.

De même l'orchestre de jeunes continue de progresser avec une prestation qui sera faite lors du concert de printemps.

Alain CLOEZ demande si cela va permettre de renforcer l'Harmonie.

Le Maire lui indique que c'est l'objectif à terme et Guy FACQ précise qu'il faut au moins trois ans pour former un instrumentiste.

Joël DEHOVE demande que le maximum soit fait pour que l'Harmonie puisse participer aux différentes commémorations.

Le Maire propose au Conseil Municipal de porter de 20 heures semaine à 24h30 l'horaire hebdomadaire de l'intervenant musical sur base de 36 semaines par an avec lissage sur 12 mois.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Corinne BUYER demande ce que sont devenus les instruments de la batterie fanfare car elle en a vu certains en vente via internet.

Le Maire va interroger le Président de l'association à cet effet.

2018/DELIB.CM/072

10° <u>Régime indemnitaire – Service technique : Retrait de la délibération du 18/10/2017 et nouvelle délibération :</u>

Par courrier en date du 21/08/2018 la sous préfecture d'Avesnes sur Helpe met en évidence une anomalie dans la délibération du 18/10/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire du service technique.

En fait la décision a été prise et figure au compte rendu du Conseil du 18/10/2017 mais la délibération n'a été rédigée qu'ultérieurement et transmise en sous-préfecture le 2/07/2018 en faisant référence à un arrêté du 14/05/208 pris pour l'application d'un décret du 20/05/2014.

Il y a donc une anomalie à faire référence à un arrêté qui n'existait pas lors de la décision du Conseil. De même l'avis technique est mentionné sans avoir précisé la date de réunion de celui-ci.

En conséquence il est demandé au Conseil de retirer la délibération de 18/10/2017 et de valider l'application du nouveau régime indemnitaire aux agents de maîtrise et agents techniques sur les mêmes bases que la délibération du 18/10/2017 dont copie a été remise en même temps que la convocation à chaque membre du Conseil et de préciser la date de la consultation et la commission paritaire.

Le maire précise qu'il exigera que désormais toute délibération soit prise dès la validation par les membres du Conseil du Procès Verbal de celui-ci.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération du 18/10/2017, de reprendre une délibération selon les mêmes modalités que celles du 18/10/2017 et de préciser la date de l'avis du Comité Technique.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

11° <u>informations diverses :</u>

- Inauguration du Collège Montaigne

Ce fut le 21 septembre par le Président du Département M. Jean-René LECERF.
Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents.
La rénovation est remarquable ; des élèves ont fait part de leur satisfaction. Notre collège fut réellement menacé (une étude en 2012 envisageait la possibilité de sa fermeture) et le Président du Département souligna l'importance des démarches conjointes de la principale du collège et du Maire qui contribuèrent à la décision de retenir le collège de Poix du Nord parmi les trois collèges rénovés dans le département du Nord.
Un problème existe au niveau du stationnement des bus. Le Maire va prendre contact avec les services techniques du département pour étudier de possibles solutions.

- Repas des aînés

Séverine DELOBELLE adjointe à l'animation de la vie locale fait le point à l'issue de la réunion du 18/09.
Il se déroulera le dimanche 7 octobre à la salle des fêtes.
Toutes les invitations (410) ont été faites. Le point est en cours sur le nombre de participants.
Quatre couples fêtent leurs noces d'or dont deux seront présents ; les autres seront visités à leur domicile.
Cette année une quinzaine d'aînés de Salesches participeront à notre repas avec leur Maire. La commune de Salesches prend en charge l'intégralité du coût pour ses aînés. C'est un geste de solidarité salué par l'ensemble du Conseil.
Il est souligné que ce sont les commerçants de Poix du Nord qui fournissent la plupart des composants du repas.
Pour la partie divertissement, en plus du spectacle, il est prévu l'ouverture par l'harmonie municipale, une participation du groupe des 10/12 ans des Chica's Dance et des majorettes.

- Projet groupe scolaire

Par rapport au dernier point fait lors du précédent Conseil et de l'information diffusée dans le « flash-infos » de septembre il y a eu la venue du Service des domaines qui a procédé à une visite complète des locaux de l'ancienne usine textile avec la pleine collaboration des propriétaires le 17 septembre.
L'estimation sera connue vers le 10 octobre et sera communiquée à l'Établissement Public Foncier afin, dans un premier temps, de ne pas gêner les éventuelles négociations.
Le Conseil sera tenu informé prioritairement de l'évolution de ces négociations.
D'autre part le Maire sera personnellement reçu par le président du Département le jeudi 18 octobre pour présenter le dossier du projet de groupe scolaire et solliciter l'aide du département.

- Rentrée scolaire

  Elle s'est effectuée dans de bonnes conditions (240 élèves répartis dans 11 classes).
  Un jeune en service civique recruté par la Directrice devrait prendre ses fonctions au 1er octobre.
  Quatre tablettes seront acquises pour les classes de maternelle (2 financées par le Commune et 2 par la caisse des écoles).
  Les perspectives du nombre d'enfants pour les années à venir sont plutôt légèrement à la baisse compte tenu de la courbe de natalité… des logements nouveaux et plus à terme un nouveau groupe scolaire pourraient permettre d'inverser la tendance.
  Le prochain Conseil d'école est fixé au jeudi 8 novembre.

- Centre aéré des vacances de Toussaint

  Jean-Léon NOISETTE conseiller délégué indique que le centre aéré accueillera 61 enfants.
  L'an prochain les inscriptions se feront uniquement sur Internet.
  Jean-Léon NOISETTE précise que lors de la dernière réunion de commission, il a été indiqué la réduction de financement de la CAF pour les CEJ (Contrats Emploi Jeunes).
  Le Maire abordera ce problème lors de la réunion de l'assemblée communautaire du 27 septembre.
  NB : lors de la réunion du 27/09 le Vice Président M. André FREHAUT a indiqué que cela n'aurait aucune incidence, d'autres financements étant mis en place.

- Rentrée de l'école de musique

  Évoqué dans le point n°9 du Conseil Municipal dans le cadre de la modification de la durée hebdomadaire du poste de l'intervenant musical.

- Procédure Wattier/Commune

  Notre avocat a relevé une erreur de procédure de la partie adverse (en cours de vérification) qui rendrait leur requête irrecevable.
  Le Maire informera le Conseil lors de sa prochaine réunion de l'évolution de cette procédure.
  Le courrier de l'avocat a été transmis aux membres du Conseil.

- Déchetterie Poix du Nord

  Les membres du Conseil ont été destinataires du compte rendu de la réunion du 20 août 2018 à la CCPM (le Maire y participait avec les trois adjoints aux finances, à l'urbanisme et aux travaux). Ce compte rendu sera annexé au présent PV. Suite à l'inspection de la DREAL la déchetterie n'est plus aux normes.
  Des premières mesures sont en cours.
  Par contre il y a l'obligation des supprimer les bennes qui sont sur le pourtour du site. Seules celles accessibles par la plateforme sont autorisées. Il restera donc six bennes (gravats, cartons, ferrailles, déchets verts (1 ou 2) et encombrants (1 ou 2). Cette mesure sera appliquée début novembre.
  Geoffrey PAUL demande s'il ne serait pas possible de modifier les jours d'ouverture avec ouverture le mercredi et fermeture un jour de moindre activité.
  Le Maire va interroger la CCPM à cet effet.

- Journée du Patrimoine – Rallye Photos (16 septembre)

  C'était une grande première !
  Si le retrait de livrets en mairie a été limité la visite directe grâce au QR Code sur chaque élément de patrimoine a élargi le nombre de visiteurs effectifs.

A noter que les élèves vont faire l'un des circuits pour découvrir les éléments de notre patrimoine début octobre.

- Travaux et mesures de sécurité :

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité fait le point sur les travaux récents :

- Réparation des « nids de poule » sur routes et trottoirs
- Nouveau revêtement des trottoirs et réalisation de deux ralentisseurs Rue Notre Dame
- Élagage des arbres autour des nouveaux projecteurs LED au stade et réglage de ceux-ci
- Nouveau four, nouveau chauffe-eau, nouvelles chaises (200) et éclairage LED à la salle des fêtes et réalisation du passage macadamisé sur le côté pour l'accès PMR
- Transfert de l'ancienne cuisinière de la salle des fêtes à la salle Joséphine Bataille
- Peinture de l'accueil de la mairie (attente d'un réaménagement pour assurer plus de confidentialité)
- Nouveau revêtement et peinture à la garderie
- Poursuite des opérations de sécurisation (2 stops rue de l'Église et de la Chasse, 1 stop rue Odon Soufflet) avec modifications quand nécessaire en fonction des remarques des usagers
- En cours :
  - Séparation mobile (2 panneaux) salle des sports
  - Buts aux normes pour les matches de jeunes au stade et abri délégué (obligatoire)
  - Nouveau local poubelle et poubelles au stade
  - Réaménagement partiel des anciens vestiaires

- Commémoration du centenaire de l'Armistice

Le Maire, Séverine DELOBELLE, Joël DEHOVE font le point sur l'organisation en cours de préparation :

- Vendredi 9 novembre : projet de rétrospective de Poix à la libération (avec le concours d'Henri LECUPPRE) – projection du film « Les Boches du Nord » suivi d'un débat avec le réalisateur
- Samedi 10 novembre : concert de l'Harmonie
- Dimanche 11 novembre : messe à 10 heures suivie de la commémoration au monument aux morts puis au cimetière avec hommage aux victimes militaires et civiles

Le détail de cette exceptionnelle commémoration fera l'objet d'une communication détaillée en espérant une forte mobilisation de la population.

- Prochaines manifestations de la Commune
  - 19 octobre : « Di Mini Théatro » à la salle des fêtes
  - 27 octobre : bibliothèque en fête et atelier céramique pour les 5/8 ans salle Joséphine Bataille
  - 4 novembre : concert Méli-Mélo à l'Église
  - 24/25 novembre : Téléthon

Ces manifestations feront l'objet de publicité et d'informations détaillées.
D'autre part Séverine DELOBELLE a le plaisir de faire savoir au Conseil que Poix du Nord est nominé pour les meilleures photos lors du parcours du Cœur.
Le Maire de son côté félicite Callysta DUPONT (fille de notre ATSEM) qui a obtenu un premier prix pour une superbe photo dans le cadre d'un concours organisé par le Parc Régional.

12° <u>questions diverses :</u>

- Paul CANION demande ce qu'il est prévu pour les tombes abandonnées au cimetière.
  Le Maire lui indique qu'une procédure de péril imminent est en cours de préparation et sera activée dès le retour du policier municipal en charge du cimetière. Il précise que des mesures provisoires seront prises sur les tombes les plus abîmées (protection) pour en sauvegarder la décence. De même une étude et des devis sont en cours pour rendre plus « dignes » le columbarium et le jardin des souvenirs.

- Josy PICCOLI interroge sur le remplacement de la plaque « Cavée du Drain » mal orthographiée par le prestataire.
  Alain CLOEZ lui indique que c'est en cours et le Maire précise qu'il en est de même pour le panneau « Cité Fontaine Lecomte ».

- Josy PICCOLI a été surprise par le départ soudain du Docteur DUHEM et demande si la Commune peut faire quelque chose.
  Le Maire lui indique que lui aussi a appris en dernière minute ce départ et qu'immédiatement des contacts (confidentiels) ont été pris. C'est un problème majeur et tout sera mis en œuvre pour rechercher et éventuellement aider à l'installation d'un nouveau médecin. Le Maire rencontrera également le Docteur Cornu.

- Corinne BRUYER demande si Noréade va poursuivre le remplacement des « compteurs au plomb ».
  Daniel RONCHIN précise qu'il reste une centaine des compteurs de ce type sur la Commune et que Noréade poursuivra progressivement ces remplacements.
  Le Maire va interroger Noréade (rendez-vous le 1er octobre).
  Corinne BRUYER demande pourquoi il n'y a plus de personnel pour assurer la traversée des enfants en bas de la rue des écoles.
  Cette sécurisation est prévue et sera régulièrement assurée par le policier municipal et l'ASVP et en leur absence le personnel technique y suppléera.

- Alain CLOEZ se fait le porte parole d'associations qui regrettent le manque de disponibilité de la salle de musique.
  Le Maire lui indique que compte rendu de l'accroissement de l'activité de l'école de musique, cette salle lui est affectée de en priorité. Pour solutionner ce problème le Maire a organisé avec Joël DEHOVE une réunion avec les associations qui a solutionné le problème avec une localisation de certaines activités (Chica's Dance en particulier) dans la salle de l'ancienne pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX	Procuration à Jean-Pierre MAZINGUE	
Séverine DELOBELLE		
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION	Procuration à Alain CLOEZ (jusqu'à 20h05)	
Maryse CARLIER		
Gilles DE MACEDO		
Guy FACQ		
Roxane GHYS	Procuration à Séverine DELOBELLE	
Cédric GREVIN		
Julien LEPOLARD		
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI		

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 16 Avril 2018

L'an deux mille dix huit, le seize du mois d'avril à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 11 avril 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, M. Cédric GREVIN, M. Julien LEPOLARD, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Roxane GHYS a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE, M. René LECUYER a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Corinne BRUYER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

1° Vote du budget primitif « transitoire » 2018 du Service des Eaux.

2° Vote du budget primitif 2018 de la Commune.

3° Attribution du marché d'éclairage « LED ».

4° Proposition du groupe de travail PLUI pour le futur zonage.

5° Délibérations modificatives de la délibération du 07/12/2017 pour la vente de la parcelle cadastrée A 3668 se situant rue Henri Roland (zone artisanale).

6° Questions diverses.

Le Maire confirme son souhait d'avoir des réunions de Conseil Municipal n'excédant pas 2 à 2 h 30, ce qui ne fut pas le cas du précédent Conseil Municipal qui dura plus de 4 heures.

Il est certain qu'en fonction des points à traiter et des débats, la durée ne peut être totalement régulée. De plus, le Maire précise qu'il a le souhait d'une large information du Conseil Municipal en invitant directement des intervenants proposant des projets (à titre d'exemple la présentation de la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public en Sambre-Avesnois).

De même, le Maire préfère discuter en conseil de certains points importants qui, légalement, relèvent de sa compétence directe.

Enfin, afin que les membres du Conseil Municipal disposent d'un maximum d'éléments et puissent préparer la réunion, le Maire remet préalablement un document de présentation et d'explication des sujets abordés avec les principales annexes.

2018/DELIB.CM/028

1° <u>Vote du budget primitif « transitoire » 2018 du Service des Eaux</u> :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances réunie le mercredi 11/04/2018.

Compte-tenu de la cession du Service des Eaux à Noréade au 01/01/2018, ce sont des opérations « de transition » qui sont inscrites dans ce budget.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 121.044,82 €.

Les recettes sont essentiellement composées des excédents antérieurs reportés (102.356,15 €) et de remboursement par Noréade de dépenses réglées par la Commune en début d'année (dans l'attente de l'arrêté préfectoral).

Les dépenses concernent, pour une petite partie, des factures d'énergie ou de frais d'analyse ainsi que des intérêts payés par la Commune qui seront remboursés par Noréade après la publication de l'arrêté préfectoral.

La plus grande part est relative aux autres charges de gestion courante, à savoir les créances non encore recouvrées (impayés) qui font l'objet d'une active campagne de recouvrement, d'abord par la Commune puis par le comptable du Trésor Public.

Le budget d'investissement s'équilibre à 16.612,49 € (sans aucun investissement significatif par la Commune, ce sont là des opérations de régularisation).

Le budget primitif « transitoire » 2018 du Service des Eaux est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/029

2° <u>Vote du budget primitif 2018 de la Commune</u> :

Le Maire présente les propositions de la commission des finances pour le budget de fonctionnement (dossier remis à chaque conseiller avec le rappel du budget prévisionnel 2017 et du réalisé 2017).

Le budget de fonctionnement est présenté en équilibre à hauteur de 1.718.924,33 € en tenant compte d'un résultat de fonctionnement reporté de 161.391,33 € (recettes).

Les précisions suivantes sont apportées :

. Au niveau des recettes :

Les 2 principaux postes (impôts et taxes & dotations et participations) sont très stables. L'ensemble des impôts et taxes est budgété à hauteur de 740.456 € contre 740.476 € en 2017 et l'ensemble des dotations et participations à hauteur de 669.577 € contre 686.849 € en 2017.

Le point essentiel était d'obtenir le maintien de la dotation de solidarité rurale « bourg-centre » de 141.854 €. Les multiples démarches auprès des élus nationaux et du Ministère ont permis d'obtenir confirmation de cette dotation pour cette année et les années à venir.

. Au niveau des dépenses :

Les 2 postes les plus importants sont les frais de personnel (44,18 %) et les charges à caractère général (26,5 %) qui restent stables (le léger accroissement des frais de personnel est lié au recours à du personnel extérieur de façon ponctuelle).

Un accent particulier est porté sur l'effort de formation du personnel communal.

Le Maire passe le relais à Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, pour la présentation du **budget d'investissement** qui s'équilibre à 558.721,65 € et qui dégage un disponible pour les projets d'investissements de 349.798,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, à titre prévisionnel, d'affecter ce montant aux opérations d'investissements suivantes :

			TTC
.	Remplacement de 3 portes et mise en accessibilité salle de musique		8.608,33 €
.	Garde corps rampe salle de musique		11.457,60 €
.	Marquage au sol « PMR »		420,00 €
.	Toilettes « PMR » salle de musique/salle St Martin		2.246,40 €
.	Portail parking du cimetière		5.880,00 €
.	Orgue de l'église	(1)	4.000,00 €
.	Aménagement accès « PMR » à la salle des fêtes		10.000,00 €
.	Eclairage « LED »		42.300,00 €
.	Clôture bordure rivière rue du Coucou		2.000,00 €
.	200 chaises (salle des fêtes) + 10 corbeilles murales		6.000,00 €
.	Brosseuse desherbeuse		19.200,00 €
.	Petit tracteur		12.480,00 €
.	Plateau de coupe + bac avec bennage		7.970,40 €
.	Logiciel de gestion du cimetière		3.200,00 €
.	Sécurité/Signalisation dont feu détecteur de vitesse		15.000,00 €
.	Etude groupe scolaire		40.000,00 €
.	Création d'un trottoir avec pose de bordures « PMR » rue Henri Roland	(2)	57.000,00 €
.	Rénovation accueil de la Mairie		12.000,00 €
.	Travaux local « ex-pharmacie »		35.000,00 €
.	Four réchauffe plats au restaurant scolaire		13.000,00 €
.	Illuminations de Noël		2.500,00 €
.	Equipement cuisine à la salle des fêtes		10.000,00 €
.	Divers travaux de voirie et trottoirs		29.535,27 €
			349.798,00 €

(1) Subvention 50 % réserve parlementaire
(2) Subvention demandée : si non acceptée, simple macadamisation (9.600 €)

Le Maire précise, qu'en cours d'exercice, des délibérations budgétaires modificatives peuvent être prises mais qu'au moment du vote du budget il faut qu'il y ait affectation du montant disponible aux opérations envisagées.

Diverses propositions sont formulées :

- Alain CLOEZ : création d'une salle annexe à la salle des fêtes,
- Ludivine JOVENIAUX : possibilité de sièges amovibles à la salle des sports,
- Guy FACQ demande s'il serait possible, dans la salle de musique, de créer un petit local pour abriter le piano,
- Geoffrey PAUL propose de rehausser le passage protégé face à la Mairie afin qu'il soit à la même hauteur que le trottoir,
- Cédric GREVIN demande s'il est possible de remettre de piquets « résistants » sur le parking face à la Mairie, place Aimé JOVENIAUX.

Ces propositions seront discutées et pourront être intégrées dans les investissements, la liste présentée n'étant qu'une première prévision.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/030

3° <u>Attribution du marché d'éclairage « LED »</u> :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 10/04/2018 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des propositions.

Cinq dossiers ont été reçus, deux sont irrecevables (pour l'un, il s'agissait d'un courrier de désistement et, pour l'autre, d'un dossier incomplet et non conforme).

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le tableau récapitulatif des propositions pour le remplacement de l'éclairage actuel de 13 sites et bâtiments communaux par un éclairage « LED ».

La notation se faisait sur 3 critères : le prix de l'offre (40 %), la capacité de mise en œuvre et la valeur technique des prestations (40 %) et les délais de réalisation (20 %).

Le Maire propose de retenir la proposition de la Société ALL ELEC qui a obtenu la meilleure note.

Le prix proposé est de 35.186,30 € HT, les propositions des 2 autres candidats étaient respectivement de 43.623,98 € HT et 51.319,28 € HT.

Délibération du Conseil Municipal pour l'attribution du marché à la société ALL ELEC :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

4° <u>Proposition du groupe de travail PLUI pour le futur zonage</u> :

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, fait le point des 3 réunions relatives au PLUI dont celles du 22/03/2018 et du 05/04/2018 concernant particulièrement le zonage.

Les discussions avec la CCPM qui met en place le futur PLUI ont permis de compléter les plans existants en répertoriant les nouvelles constructions, de prévoir l'extension en zone AP des terrains autour des exploitations agricoles, d'obtenir un accord de principe sur le transfert de la zone artisanale non encore occupée de la rue St Martin à la rue Henri Roland (face à la zone actuelle en cours de construction), de prévoir une zone réservée à proximité du cimetière pour une future extension de celui-ci.

De même, il a été proposé de réintégrer certaines parcelles dans l'enveloppe urbaine… ce qui devrait être accepté.

L'objet essentiel des 2 dernières réunions était de définir le zonage des futures zones constructibles en dehors de l'enveloppe urbaine en rappelant que la commune de Poix du Nord se voit affecter, dans le cadre des règles du SCOT Sambre-Avesnois, 2,07 hectares pour les 20 années à venir.

Le groupe de travail a fait des propositions à la CCPM qui procédera à un arrêt de projet en septembre 2018 qui sera consultable en Mairie.

En 2019 se déroulera une enquête publique.

A côté du choix des zones se discute également le problème de la densité imposée de constructions qui est au minimum de 18 habitations à l'hectare avec des densités pouvant être supérieures si les parcelles excèdent 5.000 M^2.

En l'état présent, cinq zones sont proposées par le groupe de travail et présentées au Conseil Municipal :

- 2 parcelles de 4.900 M^2 à l'angle de la rue de Bousies et de la rue Eugène Lefebvre,
- 1 parcelle de 2.000 M^2 à l'angle de la rue de Bousies et de la rue de Wagnonville,
- 1 parcelle rue Eugène Lefebvre de 4.400 M^2,
- 1 parcelle chemin Willot de 4.500 M^2 (propriété du CCAS).

Il s'agit là de propositions qui doivent donc répondre à des critères stricts :

- Ne pas constituer un étalement linéaire qui est strictement interdit par le SCOT,
- De disposer ou de pouvoir disposer de l'ensemble des réseaux existants (eau, assainissement, électricité).

Ce sont donc ces propositions qui sont présentées à titre informatif au Conseil Municipal.

C'est ultérieurement, lorsque l'arrêt de projet sera établi, qu'il y aura délibération du Conseil Municipal.

L'ensemble de la population pourra prendre connaissance en Mairie en septembre/octobre 2018 du projet lorsque l'arrêt de projet aura été établi par la CCPM pour le futur PLUI et pourra également s'exprimer lors de l'enquête publique en 2019.

2018/DELIB.CM/031

5° <u>Délibérations modificatives de la délibération du 07/12/2017 pour la vente de la parcelle cadastrée A 3668 se situant rue Henri Roland (zone artisanale)</u> :

Le Maire propose de prendre une délibération modificative concernant la vente de la parcelle cadastrée A 3668 se situant rue Henri Roland (zone artisanale).

L'acquéreur agissait en sa qualité de PDG de la SAS France Constructions Rénovation et de la SAS France Etanchéité Détection. Pour obtenir le financement bancaire, il doit l'acquérir à titre personnel.

Cela ne changera en aucune façon l'affectation de ce terrain à la réalisation de bâtiments à usage professionnel (le Maire confirme ce point et cette obligation sera incluse dans l'acte de vente).

Il est donc demandé de modifier la délibération du 07/12/2017 (point 6 de l'ordre du jour) avec toujours Monsieur Alexis RONCHIN comme acquéreur mais en son nom personnel et non pas en sa qualité de PDG des sociétés précitées.

Compte-tenu du lien de parenté d'Alexis RONCHIN avec Daniel RONCHIN, celui-ci ne souhaite pas prendre part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

D'autre part, lors du Conseil municipal du 07/12/2017 (point 5 de l'ordre du jour), le Conseil Municipal avait délibéré pour la vente en 3 lots de la parcelle n° 2851 rue des Mouloirs pour des prix respectifs de 33.000 € (terrain à bâtir) et 1.000 € pour chacune des 2 parcelles enclavées avec des surfaces « approximatives » dans l'attente du passage du géomètre.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre 4 délibérations précisant les surfaces exactes suite au passage du géomètre :

- L'une validant la surface totale du terrain, soit 2.004 M^2.

Trois autres validant les superficies respectives de chacun des lots, soit :

- Lot n°1 : terrain à bâtir pour une surface de 1.121 M^2 au prix de 33.000 € (trente trois mille euros),
- Lot n°2 : terrain jouxtant la parcelle n° 1.077 pour une surface de 417 M^2 au prix de 1.000 € (mille euros),
- Lot n° 3 : terrain jouxtant la parcelle n° 1.078 pour une surface de 466 M^2 au prix de 1.000 € (mille euros).

2018/DELIB.CM/032

Délibération du Conseil Municipal pour valider la surface totale du terrain n° 2851 (rue des Mouloirs) définie par le géomètre soit 2.004 M^2 :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/033

Délibération du Conseil Municipal pour valider la vente du lot n°1 : terrain à bâtir pour une surface de 1.121 M^2 au prix de 33.000 € (trente trois mille euros) :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/034

Délibération du Conseil Municipal pour valider la vente du lot n°2 : terrain jouxtant la parcelle n° 1.077 pour une surface de 417 M² au prix de 1.000 € (mille euros) :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/035

Délibération du Conseil Municipal pour valider la vente du lot n° 3 : terrain jouxtant la parcelle n° 1.078 pour une surface de 466 M² au prix de 1.000 € (mille euros) :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

6° <u>Questions diverses</u> :

- Geoffrey PAUL indique que la commune de Hecq accepte de verser une contribution de 100 €/enfant scolarisé dans une autre commune et demande si cela est envisageable à Poix du Nord. Plusieurs objections sont faites en particulier que la commune de Poix du Nord pourrait avoir la même obligation pour des enfants scolarisés à l'extérieur et que ce serait d'autre part dissuasif pour les parents de communes voisines d'inscrire leur enfant à l'école de Poix du Nord.

  Le principe le plus répandu est que les Maires acceptent les dérogations justifiées (parents travaillant à l'extérieur par exemple) mais refusent toute contribution financière. Ce point pourra être cependant débattu lors d'un prochain Conseil Municipal.

  Corinne BRUYER demande le nombre d'enfants concernés. Le Maire indique qu'il n'y a que quelques cas par an.

- Joël DEHOVE :

  - avise du dépôt du permis de travaux de l'ex-magasin « Coccinelle » par le groupe Carrefour. Le Maire indique au Conseil Municipal que les dernières informations reçues de la Direction de Carrefour font état d'une inauguration le 03/07/2018 et d'une ouverture à partir du 04/07/2018.

  - informe que les acquéreurs du terrain rue Henri Roland ont fait une demande de démolition partielle du mur en grés pour pouvoir rentrer les engins en s'engageant de le reconstruire à l'identique. Guy FACQ demande si le mur appartient à la commune, c'est le cas, le Maire indique que, de ce fait, il donnera son accord à la condition expresse de la reconstruction à l'identique.

- Alain CLOEZ :

  - demande une réorganisation du service d'astreinte suite aux problèmes rencontrés le dernier week-end (la personne d'astreinte n'était pas en état d'assurer sa mission).

  - demande également si le personnel peut refuser de faire des formations. Le Maire vérifiera ce point mais, à priori, le salarié doit suivre les formations prévues par la collectivité en relation directe avec son poste de travail.

- soulève le problème de dérèglement de la sonorisation à la salle des fêtes. Une information sera faite aux usagers et la partie préréglée sera fermée et non accessible.

- Corinne BRUYER :

  - pose la question de la confidentialité des propositions de zonage pour les terrains constructibles. Le Maire indique que cette obligation était stricte jusqu'à présentation au Conseil Municipal sachant que le document remis n'est qu'un document de travail et de propositions. Ce n'est qu'à partir de l'arrêt de projet par la CCPM en septembre que toute personne pourra en avoir communication.

  - demande à quelle commune appartiennent les fossés faisant l'objet de dépôt de détritus entre Poix du Nord et Englefontaine. Alain CLOEZ indique qu'il s'agit du territoire d'Englefontaine. Le Maire appellera son collègue d'Englefontaine pour en discuter.

  - demande où en est l'enquête sur l'implantation du chenil et les nuisances. Le Maire indique qu'il y a 2 dossiers différents :

    . l'un pour les travaux qui est en cours d'instruction auprès de la CCPM,
    . l'autre pour les nuisances générées par les aboiements intempestifs et répétés des chiens. Le problème est là d'ordre juridique avec, à défaut d'accord amiable, la nécessité d'avoir recours à une expertise technique. Le Maire va cependant faire un nouveau rappel des mesures envisagées lors de la réunion de conciliation visant à limiter ces nuisances.

- Geoffrey PAUL évoque les travaux d'assainissement de la rue Notre Dame ayant participé à la réunion avec Noréade ce jour. Les travaux consistent en la pose de 4 canalisations à partir de l'angle de la rue Keighley pour rejoindre la future station d'épuration sur le territoire de Salesches (à proximité de l'ancien pont SNCF).

  A partir du 23/04/2018, des mesures de restriction de stationnement seront prises. A partir de fin mai, la route sera totalement barrée avec cependant des possibilités d'accès le matin et le soir pour les riverains et des mesures spécifiques pour les véhicules de secours.

- Le Maire informe avoir procédé avec Noréade à un contrôle des installations d'assainissement rue de Neuville. Des mesures contraignantes seront notifiées aux occupants suite au rapport de Noréade.

- Projet de réalisation d'un nouveau groupe scolaire : le Maire propose la constitution d'un groupe de travail et fait appel à candidatures.

  Se proposent :

  Paul CANION
  Alain CLOEZ
  Guy FACQ
  Cédric GREVIN
  Ludivine JOVENIAUX
  Julien LEPOLARD
  Geoffrey PAUL

- Ludivine JOVENIAUX fait état d'un démarchage à domicile parfois agressif de la part d'Engie. Le Maire ne peut empêcher le démarchage mais peut mettre en garde la population et rappeler les obligations légales (en particulier la faculté de rétractation).

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 20

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX		
Séverine DELOBELLE		
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION		
Maryse CARLIER		
Gilles DE MACEDO		
Guy FACQ		
Roxane GHYS	Procuration à Séverine DELOBELLE	
Cédric GREVIN		
René LECUYER	Procuration à Paul CANION	
Julien LEPOLARD		
Alice NAVEAU	Procuration à Corinne BRUYER	
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI		

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 18 Mai 2018

L'an deux mille dix huit, le dix huit du mois de mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 14 mai 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX (arrivée à 20 h 20), Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS (arrivée à 19 h 30), M. Cédric GREVIN, M. René LECUYER, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Madame Ludivine JOVENIAUX a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE de 19 h à 20 h 20, Madame Séverine DELOBELLE a donné procuration à Roxane GHYS, M. Alain CLOEZ a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, Madame Maryse CARLIER a donné procuration à Mme Josy PICCOLI.

Secrétaire de séance : Mme Alice NAVEAU.

ORDRE DU JOUR

1° Vote des subventions aux associations.

2° Mise en place du groupe de travail pour le projet de groupe scolaire / Proposition d'accompagnement.

3° Création d'un poste P.E.C.

4° Questions diverses.

5° Informations diverses.

En ouvrant la séance, le Maire demande au Conseil Municipal :

1. de modifier le point n° 3 de l'ordre du jour : « demande de création de deux postes P.E.C. au lieu d'un poste ».

2. d'ajouter à l'ordre du jour :
   - la création d'un poste à durée déterminée du 03/06/2018 au 06/07/2018 sur base de 6 h/semaine,

   - la modification d'un poste à durée déterminée du 03/06/2018 au 06/07/2018 avec un horaire passant de 12 h/semaine à 24 h/semaine.

     Les demandes sont liées à la démission au 31/05/2018 d'une personne en contrait aidé (20 h/semaine) pour raison personnelle. Il est nécessaire de pouvoir assurer dans l'urgence les missions de cette personne (au restaurant scolaire et à l'entretien du cycle 3 des écoles).

   - l'autorisation de demande d'une subvention auprès du Département pour la réalisation de trottoirs.

   - l'autorisation de répondre à l'appel à candidatures du Parc National Régional de l'Avesnois pour éventuellement bénéficier d'une aide du programme européen « INTERREG » pour la valorisation des espaces publics.

     Il est précisé que la proposition a été reçue le 17/05/2018 et le projet doit être présenté pour le 17/06/2018.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité la modification du point n° 3 de l'ordre du jour et le rajout des quatre points énoncés ci-dessus.

Mme Roxane GHYS rejoint le Conseil Municipal à 19 h 30.

2018/DELIB.CM/036

1° <u>Vote des subventions aux associations</u> :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, présente le tableau des propositions de la commission des finances réunie le mardi 15/05/2018.

Le vote des subventions étant fait globalement, le Maire propose au Conseil Municipal une consultation pour chaque proposition faisant débat.

Daniel RONCHIN présente chaque demande indiquant le montant demandé par l'Association, le montant proposé par la commission et, si le montant est différent, les motifs de la proposition de la commission des finances.

Guy FACQ précise que l'Harmonie Municipale avait déposé une demande non chiffrée dans l'attente des discussions sur le financement de ses besoins (intervenants, acquisition d'instruments). Il a été finalement confirmé que la commune prenait en charge directement les intervenants musicaux et achetait les instruments.

Daniel RONCHIN précise que deux associations (le club d'échecs et le club de hand-ball féminin) n'ont pas demandé de subvention pour l'année 2018 compte-tenu de leur capacité à faire face à leurs

dépenses par leurs propres recettes et le club de hand-ball a précisé qu'il préférait ainsi permettre de satisfaire aux besoins d'autres associations. Daniel RONCHIN remercie pour ce geste de solidarité et précise que ces associations pourront demander des subventions l'année prochaine en fonction de leurs besoins.

Pour le club de Country, la demande initiale devant être modifiée, elle sera examinée au prochain Conseil Municipal.

Après des échanges et consultations des membres du conseil sur plusieurs dossiers, la proposition suivante est soumise au vote du Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	Propositions Commission des Finances	Propositions finales
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1.500,00	**1.600,00**
Anciens combattants	940,00	**940,00**
A.P.E. Collège Montaigne	600,00	**600,00**
Association Césaire	-	-
Association des Sociétés Podéennes	985,87	**985,87**
Batterie Fanfare	-	-
Club Amitié et Loisirs	1.000,00	**1.000,00**
Club Biogym	390,00	**390,00**
Club Cyclotouriste	800,00	**800,00**
Club de Badminton	300,00	**300,00**
Club de Football	11.000,00	**11.000,00**
Club des Echecs	Pas de demande	-
Club NUTS	1.100,00	**1.100,00**
Harmonie Municipale	Demande non chiffrée	-
Joyeux Podéens	Pas de demande	-
Judo	Pas de demande	-
Jumelage Poix-Burgbrohl	1.200,00	**1.200,00**
Les Chica's Dance	1.350,00	**1.350,00**
Société de Chasse	1.000,00	**1.000,00**
Société de Pêche	600,00	**600,00**
Société de Pétanque	700,00	**700,00**
Tennis Club	1.200,00	**1.200,00**
Tennis de table	1.000,00	**1.000,00**
Chorale	Pas de demande	-
Association ZUMBA podéenne	400,00	**400,00**
Club de handball féminin	Pas de demande	-
Club de Country	Demande en cours	**à revoir**
Takedo	350,00	**350,00**
Les amis de l'école	400,00	**400,00**
Voyage et loisirs podéens	Pas de demande	-
Les amis du MOTOGP	Pas de demande	-
Chambre des Métiers	623,52	**623,52**
Prévention Routière	150,00	**150,00**
Restaurants du Cœur	Pas de demande	-
Secours Catholique	200,00	**200,00**
Collège Montaigne	Pas de demande	-
	27.789,39	**27.889,39**

Les Présidents d'associations (Mme Corinne BRUYER, M. Guy FACQ, M. René LECUYER) ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Il est donc alloué aux associations un montant global de 27.889,39 € suivant le tableau de répartition validé.

La demande du club de Country sera examinée lors d'un prochain conseil.

2018/DELIB.CM/037

2° <u>Mise en place du groupe de travail pour le projet de groupe scolaire / Proposition d'accompagnement</u> :

Compte tenu de l'obtention du maintien de l'ensemble des dotations, le projet de réalisation d'un nouveau groupe scolaire est envisageable.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de valider la demande des membres du conseil souhaitant participer au groupe de travail relatif à ce projet.

Le Maire précise qu'il a également demandé à la Directrice des écoles de désigner deux membres, de même qu'aux représentants des parents d'élèves.

Les membres du Conseil Municipal suivants se proposent pour participer à ce groupe de travail aux côtés du Maire :

Daniel RONCHIN - Ludivine JOVENIAUX - Séverine DELOBELLE - Alain CLOEZ - Paul CANION - Geoffrey PAUL - Cédric GREVIN - Roxane GHYS - Alice NAVEAU - Guy FACQ - Gilles DE MACEDO - Julien LEPOLARD

Le Maire précise que l'objectif est d'étudier un projet avec des bâtiments à basse consommation énergétique, voire à énergie positive avec le souci d'obtenir un maximum d'aides.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider le groupe des élus au sein de ce groupe de travail présidé par le Maire.

Délibération du Conseil Municipal sur la liste des membres candidats :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/038

Afin de pourvoir solliciter les différentes aides publiques ou privées, Départementales, Régionales et Européennes, le Maire demande de délibérer sur le lancement de l'étude du projet et l'autorisation de solliciter les différentes aides possibles.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Mme Ludivine JOVENIAUX rejoint le Conseil Municipal à 20 h 20.

2018/DELIB.CM/039

3° <u>Création de deux postes P.E.C (Parcours Emploi Compétence)</u> :

Trois contrats aidés aux écoles viennent à échéance, un le 31/08/2018 et deux le 04/09/2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, dans un premier temps, de solliciter deux « P.E.C. ».

Le Maire et Gilles DE MACEDO rappellent aux membres du conseil les principes du nouveau dispositif :

- L'objectif est de permettre à un demandeur d'emploi éloigné du monde du travail de pouvoir améliorer ses possibilités de retrouver un emploi.
- Le point de départ est donc la demande d'un demandeur d'emploi d'être éligible à un P.E.C.,
- Parallèlement, une collectivité fait connaître ses possibilités d'accueil d'une ou plusieurs personnes en P.E.C.
- C'est le conseiller « Pôle Emploi » qui détermine si la personne pressentie peut ou non bénéficier d'un P.E.C. dans la collectivité demanderesse.
- Le contrat est d'une durée de 9 à 12 mois avec un taux de prise en charge par l'Etat de 45 à 55 %.

Gilles DE MACEDO précise qu'il ne faut pas forcément de formation longue ou qualifiante dans le cadre du P.E.C. mais que le contrat permette au demandeur d'emploi d'accroître sa capacité à trouver un emploi à l'issue du contrat « P.E.C. ».

Délibération du Conseil Municipal pour la création de 2 postes « P.E.C. » :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/040

4° <u>Création d'un poste à durée déterminée du 03/06/2018 au 06/07/2018 sur base de 6 h/semaine</u> :

Comme évoqué en ouverture de conseil, la démission pour motif personnel d'un agent en contrat aidé affecté partiellement au restaurant scolaire nécessite un remplacement d'urgence jusqu'aux vacances scolaires.

Il est donc, de ce fait, demandé au conseil de créer un poste à durée déterminée pour une période de 5 semaines sur base de 6 h/semaine (1 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi) du 03/06/2018 au 06/07/2018.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/041

5° <u>Modification d'un poste à durée déterminée du 03/06/2018 au 06/07/2018 avec un horaire passant de 12 h/semaine à 24 h/semaine</u> :

L'agent en contrat aidé démissionnaire assure également l'entretien du cycle 3 aux écoles, il est demandé au Conseil Municipal d'accroître de 12 h à 24 h/semaine l'horaire d'un agent, volontaire pour le remplacer, pour la période du 03/06/2018 au 06/07/2018.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/042

6° <u>Autorisation de demande d'une subvention auprès du Département pour la réalisation de trottoirs</u> :

La commune ayant inscrit dans ses projets 2018 la création de trottoirs sur la route départementale (rue Henri Roland), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Département sur base d'une assiette de 57.000 € TTC au taux maximum possible.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/043

7° <u>Autorisation de répondre à l'appel à candidatures du Parc National Régional de l'Avesnois pour éventuellement bénéficier d'une aide du programme européen « INTERREG » pour la valorisation des espaces publics</u> :

Le 17/05/2018, nous avons reçu un appel à candidatures sur le thème « Comment valoriser les espaces publics de nos villages et bourgs ».

Les projets retenus seront financés par le programme « INTERRREG » (Fond européen).

La date limite de dépôt du dossier étant fixée au 17/06/2018, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de répondre à l'appel à candidatures et solliciter l'aide éventuelle.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

8° <u>Questions diverses</u> : néant**.**

9° <u>Informations diverses</u> :

Roxane GHYS indique au Conseil Municipal :

- que dans le cadre de l'opération « Bibliothèque en fête », un rallye photo sera organisé dans le but de faire deviner le titre d'un conte à partir de notre posture et de celle de nos amis accompagnés d'accessoires.
- afin de mettre en valeur un aspect du patrimoine, la CCPM organise des expositions, Poix du Nord a fait une demande pour bénéficier d'une de ces expositions et aussi de la tenue d'ateliers pour les plus petits.
- la mise en place de location de vélos électriques (infos et tarifs auprès de l'office du tourisme de Le Quesnoy)
- le collège Montaigne et les écoles de Poix du Nord ont réalisé un projet avec un artiste dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (C.L.E.A.).

Jean-Léon NOISETTE informe que, pour le centre aéré de juillet (du 09 au 27/07/2018), les inscriptions sont en cours.

Guy FACQ indique que les examens de l'école de musique auront lieu le samedi 02/06/2018 à la salle de musique.

Jean-Pierre MAZINGUE précise que la distribution du bulletin municipal se fera début juin.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 heures.

	Procurations	**Emargements**
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX	Procuration à Jean-Pierre MAZINGUE (de 19 h à 20 h 20)	
Séverine DELOBELLE	Procuration à Roxane GHYS (de 19 h à 19 h 30)	
Alain CLOEZ	Procuration à Daniel RONCHIN	
Corinne BRUYER		
Paul CANION		
Maryse CARLIER	Procuration à Josy PICCOLI	
Gilles DE MACEDO		
Guy FACQ		
Roxane GHYS		
Cédric GREVIN		
René LECUYER		
Julien LEPOLARD		
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI		

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juin 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit du mois de juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 22 juin 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Madame Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. René LECUYER, M. Jean-Léon NOISETTE, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Josy PICCOLI, M. Paul CANION a donné procuration à M. Alain CLOEZ, M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, M. Julien LEPOLARD a donné procuration à M. Joël DEHOVE, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE.

Etaient absents et excusés : M. Cédric GREVIN, Mme Alice NAVEAU.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Aloïs PAGNIEZ qui termine un stage d'un mois au sein de la commune dans le cadre de son « DUT » (Diplôme Universitaire Technologique).

Le Maire insiste sur la qualité du travail accompli sur le plan administratif et de classement.

Il participe en tant qu'auditeur au conseil.

ORDRE DU JOUR

1° Demande de subvention de l'association « Country ».

2° Approbation du rapport de l'eau.

3° Jury criminel.

4° Travaux de voirie - Trottoirs rue Henri Roland : demande de subvention AAT au Département (Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales).

5° Installation de feux comportementaux : demande de subvention au titre des amendes de police.

6° Budget Service des Eaux : admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

7° Indemnité au Comptable du Trésor Public.

8° Création d'un poste en CDD.

9° Création de 2 postes « P.E.C. » (Parcours Emploi Compétences).

10) Régime indemnitaire du personnel : report exceptionnel du versement du C.I.A.

11° Questions diverses.

12° Informations diverses :

a) Information sur l'évolution du PLUI.

b) Notification de la subvention DETR.

c) Compte-rendu et propositions du groupe de travail « Sécurité/Circulation/ Stationnement ».

d) Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Projet du nouveau groupe scolaire ».

e) Compte-rendu du Conseil d'école.

f) Convention Gendarmerie Nationale/Police Municipale.

g) Centre aéré été 2018.

h) Prochaines manifestations et festivités.

En ouvrant la séance, le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 4 points et de modifier le point n° 9 de l'ordre du jour :

A. Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING (Nord).
B. Modification de l'horaire du contrat d'un agent de 30 h à 32 h.
C. Modification du point n° 9 « Création de trois postes P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) au lieu de deux postes P.E.C. ».
D. D.B.M. (Délibération Budgétaire Modificative) pour l'indemnité de Noréade pour les travaux de la rue du Château.
E. Financement de l'achat de tests à destination des psychologues scolaires.

Ces demandes d'ajouts sont liées au fait qu'il s'agit d'informations postérieures à la convocation du Conseil Municipal et qu'il n'est pas prévu de nouveau conseil à brève échéance compte-tenu de la période de vacances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour traiter ces différents points.

2018/DELIB.CM/044

A. <u>Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING (Nord)</u> :

Le Maire indique que, par courrier daté du 13/06/2018, le SIDEN-SIAN informe le Conseil Municipal de Poix du Nord que, suite au jugement n° 1500887 du 22/11/2016 du Tribunal Administratif de Lille, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a été amené à prendre lors de la réunion du 13/11/2017 une délibération relative au retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING (Nord).

La commune de Poix du Nord, en tant que membre du SIDEN/SIAN, devant délibérer sur toutes les nouvelles demandes d'adhésion ou de retrait, est invitée à valider la délibération du SIDEN-SIAN pour permettre l'exécution du jugement, en précisant qu'à défaut de délibération, dans le délai de 3 mois, la décision est réputée défavorable.

Délibération du Conseil Municipal pour le retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/045

B. <u>Modification de l'horaire du contrat d'un agent de 30 h à 32 h</u> :

Compte-tenu de l'ouverture du centre aéré de la CCPM à Poix du Nord aux vacances de Pâques et de Toussaint, le restaurant scolaire accueille les enfants pendant ces 2 périodes.

Pour y faire face, il est nécessaire d'accroître d'une moyenne de 2 heures/semaine l'horaire de l'agent en charge du restaurant scolaire étant précisé que les heures effectuées pour le centre aéré sont remboursées à la commune par la CCPM.

Le Conseil Municipal est amené à valider la modification de l'horaire du contrat de cet agent de 30 à 32 heures.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/046

C. <u>Modification du point n° 9 « Création de trois postes P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) au lieu de deux postes P.E.C. »</u> :

Lors de l'assemblée plénière de la CCPM le mercredi 27/06/2018, Madame MIXTE, Directrice de Pole Emploi de Le Quesnoy, était invitée à présenter à l'ensemble des Maires et Conseillers Communautaires le nouveau dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Dans le cadre de « l'assouplissement » du dispositif, elle a indiqué qu'un PEC était possible pour une personne proche de la retraite afin de faire la liaison avec celle-ci.

La commune de Poix du Nord ayant un agent en contrat répondant à ce critère, il est demandé au Conseil Municipal de valider un PEC en plus des deux postes inscrits à l'ordre du jour.

A cet effet, le Maire précise que les deux autres postes sollicités en PEC correspondent à des contrats affectés aux écoles.

Alain CLOEZ demande pourquoi il n'est pas proposé de prendre un jeune en PEC. Le Maire indique que ce dispositif vise avant tout des personnes éloignées de l'emploi et qu'il est prévu d'autres dispositifs pour l'insertion des jeunes (par exemple le contrat d'apprentissage), il rappelle que la commune a un jeune en contrat emploi avenir pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal la création de 3 postes « PEC ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/047

D. <u>D.B.M. (Délibération Budgétaire Modificative) pour l'indemnité de Noréade pour les travaux de la rue du Château</u> :

Afin de permettre la régularisation du versement de l'indemnité de Noréade au profit de la commune pour la réfection de la voirie suite aux travaux rue du Château et rue Talma, le comptable du Trésor Public demande une modification des écritures comptables.

Au titre des dépenses, la dépense inscrite au poste « 45811 » de 60.720 € devient une écriture réelle au lieu d'une écriture d'ordre et, en contrepartie, au titre des recettes le même montant est affecté du poste « 45821-110 » au poste « 45821 » (opérations pour compte de tiers).

Il est donc proposé de prendre cette Délibération Budgétaire Modificative permettant la régularisation de ces écritures comptables.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/048

E. <u>Financement de l'achat de tests à destination des psychologues scolaires</u> :

Lors de la réunion plénière de la Communauté de Communes du mercredi 27/06/2018, il a été évoqué la demande par l'Inspection de Circonscription d'acquérir conjointement au niveau des communes les tests psychologiques pour les écoles permettant aux psychologues de l'Education Nationale de pouvoir évaluer les enfants susceptibles d'avoir besoin d'aides spécifiques.

Ces tests sont indispensables pour permettre à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de préconiser des soutiens nécessaires aux enfants concernés (assistant de vie scolaire, matériel spécifique….).

A titre d'information, 14 enfants de la commune ont bénéficié de ce dispositif.

La participation de chaque commune est fonction du nombre de classes. Pour Poix du Nord, elle serait de 483,64 € avec un ajustement susceptible d'intervenir en fonction du nombre effectif de classes des communes participant à ce dispositif.

Le Maire propose au Conseil Municipal de contribuer à cet achat de tests psychologique à hauteur de 483,64 € précisant que ce montant sera éventuellement ajusté en fonction du nombre réel de classes des communes y adhérant.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/049

1° <u>Demande de subvention de l'association « Country »</u> :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, rappelle que, lors du précédent Conseil Municipal, la demande de subvention de l'association « Country » n'avait pu être examinée compte-tenu d'une modification en cours dans leur budget prévisionnel.

L'association avait obtenu une subvention de 600 € en 2017, elle sollicite cette année un montant de 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le même montant qu'en 2017 en y ajoutant 50 € correspondant au coût supporté par l'association pour une intervention de réparation de la sonorisation qui incombait normalement à la commune, soit un montant de 650 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**15**
Contre	**0**
Abstentions	**2**

Postérieurement au vote, Guy FACQ précise qu'il s'est abstenu compte-tenu d'une proposition à 650 € alors que la demande initiale était de 800 €.

L'adjoint aux finances rappelle que le montant proposé peut être différent de la demande en fonction de la situation de trésorerie de l'association.

2018/DELIB.CM/050

2° <u>Approbation du rapport de l'eau</u> :

Chaque année, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être examiné par le Conseil Municipal en vue de son adoption.

Chaque membre du conseil a reçu le tableau récapitulatif des indicateurs et le rapport complet est tenu à disposition de tous membres souhaitant en prendre connaissance.

Le Maire donne lecture des éléments principaux de ce rapport (caractérisation technique du service, tarification, indicateurs de performance, financement des investissements et actions de solidarité et de coopération).

Des précisions sont apportées sur les différences entre les volumes mis en distribution et la ventilation entre le volume consommé et les pertes. En particulier, il est relevé une baisse du rendement du réseau de distribution passé de 67,9 % à 58,1 %. Par contre, 100 % des tests ont été conformes au titre du contrôle sanitaire pour la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

3° **Jury criminel :**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2019.

Il convient de tirer au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Celui-ci est de 2 pour la commune de Poix du nord, soit 6 noms à tirer au sort.

La liste doit être transmise au Greffe de la Cour d'Assises de DOUAI avant le 15 juillet.

Le tirage au sort est effectué par Mme Josy PICCOLI et M. Guy FACQ sur base des listes électorales.

Sont tirés au sort :

Page 99 ligne 8	**LELONG Maxime**
Page 58 ligne 9	**DUBAN Benoît**
Page 24 ligne 3	**CARMELIET Hubert**
Page 130 ligne 8	**KIELBASA Christelle**
Page 109 ligne 6	**MANIEZ Régine**
Page 79 ligne 8	**COUTURIAUX Nicole**

2018/DELIB.CM/051

4° **Travaux de voirie - Trottoirs rue Henri Roland : demande de subvention AAT au Département (Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales) :**

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, précise qu'il s'agit de la réalisation d'un trottoir le long de la départementale « 100 » côté cimetière et présente le devis établi par la société F.D.T.P. qui comporte 3 parties.

Il est précisé que trois devis seront sollicités et que le présent devis a pour finalité d'avoir une base pour établir le montant de la subvention sollicitée.

		H.T.
1ère partie	Création de trottoir avec maintien des bordures existantes (longueur 210 ml - largeur 1,40 M)	12.458,80 €
2ème partie	Création de trottoir devant la déchetterie (longueur 100 ml - largeur 2 M)	17.980,00 €
3ème partie	Poursuite création de trottoir après la déchetterie (longueur 137 ml - largeur 1,40 M)	20.079,97 €
	Total :	50.518,77 €
	Soit TTC	**60.622,52 €**

Après visite et étude par le technicien du Département, la subvention pourrait s'établir comme suit :

Blocs bordures caniveaux : 30 euros/ml, soit 534 ml x 30 € =	16.020,00 €
Surface de trottoirs aménagés : 10 euros/M^2, soit 747,8 M^2 x 10 € =	7.478,00 €
Soit une subvention « AAT » de	**23.498,00 €**

Il est précisé que, s'agissant d'un investissement, la TVA serait récupérable, via le FCTVA.

Le dossier doit être déposé avant le 18/07/2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de travaux et la demande de subvention au Département de 23.498 €

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/052

5° <u>Installation de feux comportementaux : demande de subvention au titre des amendes de police</u> :

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité, informe que le groupe de travail « sécurité/circulation/stationnement » propose de déplacer le passage protégé situé après le virage rue Henri Roland au niveau de la cabine électrique du collège Montaigne et, pour réguler la vitesse, l'installation de 2 feux comportementaux (aussi appelés « feux intelligents » car ne passant au « vert » que si la vitesse réglementée est respectée).

Le but de cet aménagement est d'accroître la sécurité de tous et particulièrement des élèves et du personnel du collège.

Le coût prévisible est de 20.948,17 € HT auquel s'ajoutent les bandes podotactiles, l'abaissement des bordures (pour être aux normes PMR) pour 2.490,91 € HT, soit un total de 23.439,08 € HT.

Dans ce cadre, il y a possibilité de faire une demande de subvention au titre des amendes de police, subvention au taux de 75 % avec une assiette maximale de 20.000 €, soit une possibilité de subvention de 15.000 €.

Délibération du Conseil Municipal pour approuver le projet d'installation de feux comportementaux au niveau du collège et faire la demande de subvention au titre des amendes de police :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Ludivine JOVENIAUX demande si cela pourrait être envisagé au niveau des écoles. Le Maire répond positivement dans le principe mais cette demande pourrait être étudiée dans le cadre du budget 2019 sachant que des mesures de sécurisation ont déjà été prises au niveau des écoles avec la mise en place d'un « cédez le passage » rue Pasteur au niveau de la rue des Marronniers.

2018/DELIB.CM/053

6° <u>Budget Service des Eaux : admission en non-valeur de créances irrécouvrables</u> :

Le Maire rappelle qu'il s'agit de créances du Service des Eaux pour lesquelles est engagée, depuis plus d'un an, une campagne de récupération des impayés (pour rappel, le montant cumulé de ces impayés, parfois très anciens, atteignait 93.000 €).

Lorsque la commune n'a pu récupérer la créance, celle-ci est transférée au comptable du Trésor Public qui engage les procédures de recouvrement forcé.

Lorsque les procédures de recouvrement forcé n'ont pas abouti, il est proposé aux communes de déclarer les créances irrécouvrables ou éteintes. Cette décision ouvre la possibilité à la commune de solliciter le remboursement d'une partie des taxes qu'elle a reversées à Noréade et à l'agence de l'eau mais qu'elle n'a pas encaissées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 2.165,01 € (7 créances sur les années 2015 - 2016 - 2017).

A titre d'information, le Maire indique qu'il s'agit souvent de dettes annulées dans le cadre des procédures de surendettement avec effacement de la dette.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/054

7° **Indemnité au Comptable du Trésor Public :**

Le Maire indique que le comptable du Trésor Public de Le Quesnoy a fait parvenir à la Mairie le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2018 qui peut lui être allouée sous réserve d'une délibération formelle du Conseil Municipal.

L'indemnité a comme assiette la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices (2015 - 2016 - 2017) avec un taux variant par tranche.

Pour la Commune, le montant de l'indemnité 2018 ressort à 565,97 €.

Il est proposé de délibérer sur l'acceptation de cette indemnité.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/055

8° **Création d'un poste en CDD :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de prolonger d'un mois le contrat d'un agent pour le mois de Juillet 2018 dans l'attente de la réponse à sa demande de PEC.

Maryse CARLIER demande la solution envisagée au terme du CDD en cas de refus de Pôle Emploi pour le PEC.

Le Maire indique que, le contrat de la personne en CDD prenant fin, il sera éventuellement étudié la candidature d'une personne éligible au PEC et précise qu'il établit préalablement avec chaque postulant une définition du projet professionnel et de l'itinéraire de formation permettant de conforter les candidatures.

Alain CLOEZ précise que ce poste nécessite une très grande disponibilité (travail le samedi, le dimanche avec des horaires variables).

Délibération du Conseil Municipal pour la création d'un poste d'un mois (juillet 2018) d'une durée hebdomadaire de 12 heures :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

9° **Création de 2 postes « P.E.C. » (Parcours Emploi Compétences) : traité en point « C ».**

2018/DELIB.CM/056

10) Régime indemnitaire du personnel : report exceptionnel du versement du C.I.A. :

Le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire comprend 2 parties : l'une liée à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et l'autre liée à la qualité du service (CIA).

Les entretiens d'évaluation annuelle étant programmés début juillet, il est proposé de verser la partie du CIA en juillet 2018 au lieu de juin 2018.

Pour rappel, ces primes sont réglées habituellement pour moitié fin juin et pour le solde fin décembre de chaque année.

L'IFSE est effectivement versée en juin.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

11° Questions diverses :

- **Compteur « Linky » :**

Jean-Léon NOISETTE demande au Maire s'il dispose d'informations sur l'installation des compteurs « Linky » par ENEDIS.

Le Maire indique avoir participé le 14/06/2018 à une réunion d'information initiée par la CCPM à Englefontaine avec la participation d'ENEDIS.

Les principaux éléments d'information sont les suivants :

- C'est une obligation légale venant d'une directive européenne transposée dans le droit Français.
- Le changement se fait d'office pour les compteurs situés à l'extérieur des habitations. Pour les compteurs situés à l'intérieur, il est toujours possible de refuser l'accès, dans ce cas, l'ancien compteur reste actif mais il est facturé des frais de relevé de compteur estimés entre 30 et 40 € par relevé.
- Les risques magnétiques n'existent pas car les informations sont transmises via la ligne électrique.
- Les compteurs sont en matière ininflammable.
- Quant aux accidents cités par les médias, ils seraient très limités dus à un défaut de serrage du raccordement provoquant une surchauffe. Ce problème serait aujourd'hui réglé par la formation des installateurs, la mise à disposition de nouveaux outils de serrage et un contrôle aléatoire d'environ une installation sur dix.
- En ce qui concerne la confidentialité des informations, le mode opératoire d'ENEDIS a été validé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).
- Il a également été précisé que les Maires n'ont aucun pouvoir dans ce domaine, l'électricité n'étant plus dans leur domaine de compétence et un arrêté municipal ne pouvant aller à l'encontre d'un texte de loi.

- **Garde-corps « salle de musique » :**

Guy FACQ indique avoir constaté des défectuosités sur la rampe d'accès aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à la salle de musique.

Alain CLOEZ indique avoir fait le même constat et a convoqué l'installateur pour les réparations à faire et propose à Guy FACQ de participer à cette rencontre avec le fabricant.

Un courrier de confirmation de la réclamation sera adressé au fournisseur.

- **Matériel salle des fêtes et salle Joséphine Bataille :**

Joël DEHOVE demande si le four et le chauffe-eau ont été commandés pour les cuisines de la salle des fêtes. Alain CLOEZ indique que les commandes sont effectivement passées.

Il demande également si la commande qu'il avait souhaitée de 200 chaises a été réalisée. Alain CLOEZ indique que la commande est en attente compte-tenu que le coût des 200 chaises choisies est supérieur au montant budgété. Daniel RONCHIN précise qu'il faut soit prendre un modèle moins cher, soit répartir la commande sur 2 exercices, soit faire une Délibération Budgétaire Modificative (DBM).

René LECUYER indique qu'il y a encore un nombre important de tables avec tréteaux qui sont installées en particulier lors des lotos, il demande donc s'il sera possible d'avoir le nouveau modèle avec les pieds repliables intégrés. Le Maire indique qu'il va demander des devis pour en discuter lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Plaques des rues :**

Josy PICCOLI rappelle qu'il y a une faute dans la nouvelle plaque « Cavée du Drain ». Le Maire indique que cette plaque ainsi que celle de la cité Fontaine Lecomte (qui comporte également une faute) seront changées.

12° Informations diverses :

a) Information sur l'évolution du PLUI :

Joël DEHOVE, en sa qualité d'adjoint à l'urbanisme, indique que plusieurs réunions ont eu lieu tant avec Sébastien DELCROIX, ingénieur en charge du projet à la CCPM, qu'avec les agriculteurs (une réunion pour les haies bocagères et une autre pour les périmètres d'extension des exploitations).

Des propositions de zonage, des relocalisations du complément de zone artisanale ont été formulées auprès de la CCPM.

Pour les agriculteurs, les demandes sont à formuler directement auprès de la chambre d'agriculture avec copie en Mairie.

La conférence des Maires du 03/07/2018 fera un point sur l'état de la finalisation du projet PLUI.

Un arrêt de projet interviendra alors en septembre 2018.

Il y aura ensuite une enquête publique qui permettra à chaque administré de prendre connaissance des projets et de formuler des remarques.

Il est rappelé que le PLUI constituera un engagement pour les 20 ans à venir et sera applicable à partir du 1er janvier 2020.

b) <u>Notification de la subvention DETR</u> :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, fait un point sur les différentes subventions demandées :

DETR	Travaux rue du Château	*acceptée*	37.700,00 €
DETR	Accessibilité (30 %)	*acceptée*	25.454,94 €
DETR	Eclairage LED	*refusée*	14.074,00 €
Département	Accessibilité (40 %)	*en cours*	33.900,00 €
Département	AAT (Aide à l'Aménagement de Trottoirs)	*à déposer en juillet*	23.398,00 €
Département	Feux comportementaux (amendes de police)	*à déposer en juillet*	15.000,00 €
Réserve parlementaire	Jeux aux écoles + réfection de l'orgue	*acceptée*	4.000,00 €

Le Maire informe que, lors de sa dernière réunion, le CCAS a indiqué être susceptible d'investir dans un projet pour les jeunes ou de financer des jeux pour les enfants (par exemple : table de ping-pong en dur, bancs, tables au City).

Le CCAS pourrait, dans les années à venir, consacrer un budget de l'ordre de 10.000 € pour ces projets.

c) <u>Compte-rendu et propositions du groupe de travail « Sécurité/Circulation/ Stationnement »</u> :

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité, présente les propositions du groupe de travail qui s'est réuni le 12/06/2018 :

- Mise en place d'un panneau « STOP » en bas de la rue de l'église (au niveau du café du centre) et au bas de la rue de la chasse (coté Ets BETHEGNIES) avec priorité rendue à la rue François DRUESNES, le but étant de « casser » la vitesse excessive malgré la limitation existante à 30 km/h.

Ludivine JOVENIAUX demande de s'assurer que cela ne créera pas des bouchons au moment des entrées et sorties des écoles.

- Mise en place de feux comportementaux au collège : délibération prise ce jour.

- Suppression du dos d'âne au niveau du cimetière : refus de prise en charge par le Département.

- Rue de la chasse : suppression de l'écluse suite à la construction d'une nouvelle habitation et pose d'un ralentisseur.

- Mise en place d'un « STOP » rue Odon Soufflet à l'intersection avec la rue de la chasse vers la rue Eugène Lefebvre.

- Modification de places de parking rue Eugène Lefebvre.

- Mise en place d'un gyrocube au rond point rue du Château/place Talma et potelets aux places délimitées de parking rue du Château.

- Pose d'une liaison chaussée/trottoir au passage protégé en face de la Mairie.

- Mise en place d'une ligne directionnelle rue des Pâquerettes.

- Etude du marquage au sol des vitesses limitées (rue des Warennes, rue de l'Eglise, rue de la Chasse).

Toutes ces propositions ont pour seul but de renforcer la sécurité dans la commune, en particulier pour faire face aux excès de vitesse régulièrement constatés.

d) <u>Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Projet du nouveau groupe scolaire »</u> :

Suite à la décision du Conseil Municipal d'engager l'étude de projet d'un nouveau groupe scolaire, le groupe de travail composé d'élus, de représentants des enseignants et de représentants des parents d'élèves s'est réuni une première fois le 13/06/2018.

Une présentation du phasage du projet a été faite par Julien DUBEAUREPAIRE, ingénieur conseil du Parc Régional Naturel de l'Avesnois.

Un projet de cette nature, compte-tenu des différentes étapes irréductibles, s'échelonne sur 3 ans ½ à 4 ans.

Les principaux points évoqués ont concerné la localisation, le coût, les possibilités de subvention.

L'objectif est d'avoir une première esquisse et une approche des coûts lors d'une prochaine réunion.

La volonté est de réaliser un projet à haute qualité environnementale, voire à énergie positive.

Il est prévu la visite d'une école de ce type à Templeuve en Pévèle le 11/07/2018.

e) <u>Compte-rendu du Conseil d'école</u> :

Ludivine JOVENIAUX, adjointe à la vie scolaire, présente les principaux points du conseil d'école du 12/06/2018 :

246 enfants inscrits pour 11 classes. Prévision rentrée scolaire 2018/2019 : 248 enfants.

Actions réalisées : Sensibilisation au handicap (autisme), à l'hygiène (lavage des mains),
Participation au spectacle du Phénix à Poix du Nord,
Sensibilisation à la Sécurité dans les transports en commun,
Initiation aux premiers secours et la sécurité routière.

Sorties de fin d'année : Zoo de Maubeuge,
Musée d'Orsay & principaux monuments de Paris,
Grottes de Naours (Somme).

Fête des écoles : le vendredi 29 juin 2018 à la salle des fêtes0

Projet nouveau groupe scolaire : vu précédemment.

Piscine pour les CM1 & CM2.

Exercices attentat/intrusion & incendie.

Alain CLOEZ demande à être informé de ces exercices pour une bonne utilisation des équipements.

f) <u>Convention Gendarmerie Nationale/Police Municipale</u> :

Elle a été signée en présence de Monsieur le sous-Préfet le mercredi 13/06/2018, elle vise à renforcer la coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale.

Il est précisé que le policier municipal a repris le travail à temps complet depuis le 02/05/2018.

René LECUYER demande ce que devient le véhicule récupéré dans l'étang, le Maire indique qu'il est dans l'attente d'une récupération « forcée » par le propriétaire.

g) <u>Centre aéré été 2018</u> :

Jean-Léon NOISETTE, conseiller délégué, fait le point :

Durée : 3 semaines du 09/07/2018 au 27/07/2018

Inscrits : 1ère semaine 148
2ème semaine 148
3ème semaine 146

Budget alloué pour les activités : 14.000 €

Sorties prévues : Bivouac à Salesches,
Parc d'attractions à St POL

Encadrement : 1 directrice
1 directrice ajointe
17 monitrices

h) <u>Prochaines manifestations et festivités</u> :

Sévérine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, présente les différentes manifestations :

12/07/2018 Préparation des lampions à partir de 18 h 30 à la salle Joséphine BATAILLE.

13/07/2018 Repas dansant des pompiers.

14/07/2018 8 h : tir à la carabine aux cafés et à la caserne des pompiers.

10 h : défilé puis lâcher de ballons.

14 h 30 à 16 h 30 : jeux sous forme de kermesse (tirs au but, course en sac, jeux d'adresse, tir à la corde, ateliers des petits pompiers...).

21 h 30 : retraite aux flambeaux sur le thème des nations qui participent à la coupe du monde de football et lâcher des lanternes célestes au stade à 23 h.

15/07/2018 21 h : spectacle à la salle des fêtes avec pour thème « Hits Génération 80, 90, 2000 »

23 h : feu d'artifice au stade

Elle fait appel aux volontaires pour le gonflement des ballons à l'hélium (samedi 14/07 à 8 h à la salle Joséphine BATAILLE) et pour la distribution des ballons à l'issue de défilé.

Elle informe que le passage du jury pour le label « Villes et villages fleuris » aura lieu le mardi 10 juillet à 17 h 10.

i) <u>Informations diverses</u> :

Joël DEHOVE demande un volontaire pour effectuer les photos lors du passage du jury chez les participants au concours des maisons et jardins fleuris, le Maire va solliciter l'ASVP (pour lequel il est demandé un renouvellement de son contrat sous forme de PEC).

Alain CLOEZ indique que la pose des lampes « LED » à la salle des sports et des projecteurs au stade démarrera la semaine prochaine.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 25.

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le trente du mois de juillet à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 20 juillet 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Madame Séverine DELOBELLE (arrivée à 19 h 50), Mme Corinne BRUYER (arrivée à 19 h 40), M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Julien LEPOLARD, M. Jean-Léon NOISETTE, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Ludivine JOVENIAUX a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Josy PICCOLI, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Joël DEHOVE.

Etaient absents et excusés : M. Alain CLOEZ, M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

1° Avis sur la demande de la CCPM de déclaration d'intérêt général du plan de gestion des cours d'eau.

2° Fixation des tarifs repas du restaurant scolaire.

3° Admission en non valeur de créances irrécouvrables ou éteintes.

4° Assignation de la commune devant le Tribunal Administratif : demande d'annulation de deux arrêtés de non opposition à déclaration préalable - pouvoir au Maire de représenter la commune.

5° Création d'un poste P.E.C. supplémentaire.

6° Questions diverses.

7° Informations diverses :

- Dossier projet groupe scolaire : modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) et prochaines étapes.
- Obtention de la subvention du Département pour travaux d'accessibilité.
- Bilan du centre aéré.
- Point sur les travaux en cours.

En ouvrant la séance, le Maire propose au Conseil Municipal d'aborder au titre des informations diverses les points suivants :

- Courrier SIGH : réaménagement de sa dette
- Contrôle de l'obligation scolaire : projet de convention avec la CAF.
- Création d'une réserve communale de sécurité civile.
- Dématérialisation des documents d'urbanisme.
- R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données.
- Contrats collectifs proposés par des mutuelles.
- Arrêté préfectoral relatif à la déchetterie.

Ces propositions d'ajouts sont relatives à des informations reçues récemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour traiter ces différents points.

2018/DELIB.CM/057

1° **Avis sur la demande de la CCPM de déclaration d'intérêt général du plan de gestion des cours d'eau :**

Le Maire précise avoir interrogé la CCPM afin de connaître l'enjeu de la déclaration d'intérêt général.

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a la charge de l'entretien, l'aménagement et la restauration des cours d'eau de son territoire (Aunelle, Ecaillon, Hogneau, Rhonelle et de leurs affluents dont le ruisseau St Georges) en vue de se mettre en régularité vis-à-vis des nouveaux objectifs fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Pour y procéder, elle doit intervenir sur des terrains privés.

La déclaration d'intérêt général permet ces interventions sur les terrains privés pour mener les travaux dans les cours d'eau, elle permettra également de valider le Plan de Gestion.

Le Plan de Gestion est financé par la CCPM, via la taxe GEMAPI, et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur le Préfet souhaite que le Conseil Municipal de chaque commune concernée donne son avis sur la demande de déclaration d'intérêt général sollicité par la CCPM.

Paul CANION demande que, dans le cadre des missions de la CCPM au titre de la gestion des cours d'eau, il soit procédé à l'inspection des drains là où le ruisseau St Georges passe en souterrain.

La discussion s'engage sur ce qui pourrait être fait pour sécuriser et améliorer la gestion des cours d'eau par la CCPM dans la commune.

Le Maire demande à chaque personne ayant des interrogations ou des propositions de les lui faire remonter par mail afin qu'il interroge la CCPM et puisse faire connaître les réponses de celle-ci lors d'un prochain Conseil Municipal.

Madame Corinne BRUYER rejoint le Conseil Municipal à 19 h 40.

Daniel RONCHIN demande si le Parc Régional Naturel de l'Avesnois intervient dans le financement. Le Maire rappelle que c'est la CCPM qui assure le financement par le biais de la taxe GEMAPI mise en place récemment (20 %) et l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général du plan de gestion des cours d'eau formulée par la CCPM.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/058

2° **Fixation des tarifs repas du restaurant scolaire :**

API, prestataire fournisseur des repas pour le restaurant scolaire, a notifié par courrier du 15/06/2018 une hausse tarifaire de 1,1 % au 1er septembre 2018.

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, fait un récapitulatif du prix d'achat depuis 2013 et du prix de vente des tickets :

	Prix d'achat des repas	Prix de vente des tickets
01/09/2013	2,76 €	3,25 €
01/09/2014	2,45 €	3,10 €
01/09/2015	2,49 €	3,10 €
01/09/2016	2,53 €	3,10 €
01/09/2017	2,55 €	3,10 €
01/09/2018	2,58 €	

Il est rappelé que la baisse du prix de vente effectuée en 2014 était liée à la baisse des tarifs d'API.

Compte-tenu que la baisse du prix de vente des tickets n'a pas encore totalement atteint le niveau de la baisse du prix d'achat négocié en 2014, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le tarif à 3,10 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**16**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Maintien du prix de vente des tickets « restaurant scolaire » : 3,10 €.

Madame Séverine DELOBELLE rejoint le Conseil Municipal à 19 h 50.

3° **Admission en non valeur de créances irrécouvrables ou éteintes :**

Le Maire rappelle que l'action pour le recouvrement des factures impayées au Service de l'Eau se poursuit.

Quand les démarches à l'amiable n'ont pu aboutir, le dossier est transmis au comptable du Trésor Public pour un recouvrement forcé.

Lorsque ce recouvrement forcé échoue, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de valider le caractère irrécouvrable. Outre une régularisation comptable, cela permet à la commune de demander le remboursement des taxes payées mais non perçues à Noréade.

Rappel :

- En 2014, le total des créances impayées était d'environ 93.000 €, il a été actuellement ramené à 66.000 € (vérification en cours auprès du comptable du Trésor Public).

- En tenant compte des propositions de déclarations irrécouvrables de ce jour, le montant total des créances déclarées éteintes ou irrécouvrables (souvent par un effacement des dettes par la Banque de France) s'élève à 16.293,37 €.

Ce jour, il est proposé par le comptable du Trésor Public de déclarer irrécouvrable un montant de créances de 1.828,91 € concernant 6 dossiers.

2018/DELIB.CM/059

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Il est ensuite proposé de déclarer en créances éteintes, suite à des décisions d'effacement des dettes de la commission de surendettement de la Banque de France, un montant de 2.354,12 € correspondant à 2 dossiers.

2018/DELIB.CM/060

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/061

4° **Assignation de la commune devant le Tribunal Administratif : demande d'annulation de deux arrêtés de non opposition à déclaration préalable - pouvoir au Maire de représenter la commune :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été assignée devant le Tribunal Administratif pour une demande d'annulation de deux arrêtés de non opposition à déclaration préalable de travaux réalisés 1, rue de la République à Poix du Nord.

Les demandeurs sont les occupants du 3, rue de la République.

La contestation du premier arrêté porte sur la notion de changement de destination de locaux, le second sur la dimension d'un « velux ».

Les plaignants réclament pour chaque arrêté une somme de 2.500 €.

Le Maire précise qu'il ne fait que signer les propositions faites par le service instructeur de la CCPM mais que, juridiquement, c'est la commune qui reste responsable.

Suite à cette assignation, le service instructeur de la CCPM a confirmé le bien-fondé de sa position sur les deux points qui font l'objet de la requête des demandeurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération spécifique autorisant le Maire à défendre la commune dans cette affaire.

Il précise que, lors de la renégociation des contrats d'assurance, il a été souscrit une garantie de protection juridique prenant en charge les frais d'avocat.

Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à défendre la commune devant le Tribunal administratif :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, précise qu'il est allé avec le Maire visiter le chantier et que les travaux sont conformes au dossier déposé et ayant fait l'objet d'une proposition de non opposition par le service instructeur de la CCPM.

Le Maire tiendra le Conseil Municipal informé de l'évolution de cette procédure.

2018/DELIB.CM/062

5° Création d'un poste P.E.C. supplémentaire :

Le Maire rappelle que l'assouplissement du dispositif pour l'acceptation des PEC (Parcours Emploi Compétences) vient de permettre d'obtenir à une personne, sous contrat avec la commune, le bénéfice de ce dispositif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste à cet effet.

Le Maire précise que, sous réserve de la signature des conventions tripartites (Pôle Emploi, le salarié, la commune) prévue fin août, nous disposerons de :

- 3 contrats PEC aux écoles (nous avions auparavant 4 CUI).
- 2 contrats PEC aux services techniques (3 CUI auparavant).
- 1 contrat PEC pour l'ASVP (renouvellement).

C'est le résultat de négociations positives avec Pôle Emploi et de la préparation avec chaque agent de son entretien avec le conseiller décideur.

Délibération du Conseil Municipal pour la création d'un poste de PEC supplémentaire :

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

6° Questions diverses :

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, indique que des arbustes et herbes sauvages se développent rue du château le long du mur des établissements TERNOVEO ainsi que rue du calvaire.

Le Maire indique avoir demandé au policier municipal et à l'ASVP d'identifier tous les endroits et propriétés où des plantations sauvages se développent et, pour certaines, gênent le passage des piétons le long des trottoirs. Cette action a pour but de mettre en demeure les propriétaires de réaliser, dans un bref délai, les interventions nécessaires.

Les services techniques interviendront, pour leur part, sur la voie publique et, à titre exceptionnel, le long de propriétés en déshérence.

Cédric GREVIN indique que, place Talma, les caniveaux saturent lors de fortes pluies. Le Maire va prendre contact avec Noréade à cet effet.

Josy PICCOLI demande si le dispositif de vidéosurveillance fonctionne au CITY et s'il a permis d'identifier les auteurs des dégradations subies. Le Maire indique que le dispositif fonctionne (même s'il doit encore être amélioré) et que le visionnage a permis d'enclencher une procédure d'identification des auteurs présumés et des témoins potentiels.

Julien LEPOLARD demande si le sol de la garderie sera changé pour la rentrée des classes et si, d'autre part, le four et le chauffe-eau sont commandés pour la cuisine de la Salle des Fêtes. Le Maire confirme que les commandes sont effectivement passées, que les travaux à la garderie ainsi que la livraison du matériel « Salle des Fêtes » devraient se faire prochainement (dossier suivi par Alain CLOEZ qui fera le point avec les fournisseurs à son retour le 06/08/2018).

Corinne BRUYER demande si le permis de construire relatif aux travaux réalisés à l'élevage canin rue des Warennes a été déposé. Le Maire indique avoir reçu avec Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, l'architecte qui devrait incessamment déposer la demande de permis de construire.

NB : le permis a été déposé le 31/07/2018.

Daniel RONCHIN demande des informations sur le projet d'aire de stationnement pour les gens du voyage et l'évolution de la procédure relative aux constructions illicites.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, le projet de la CCPM se situe à la limite des territoires de Louvignes-Quesnoy et d'Englefontaine sur la départementale face au stand de tir. La presse s'est faite l'écho de réactions défavorables des Maires des 2 communes concernées.

Quant aux constructions illicites, notre avocat est dans l'attente de la convocation devant la cour d'appel (pour rappel : la commune a eu gain de cause en première instance, la partie adverse a fait appel).

7° Informations diverses :

Compte-tenu des points intégrés à l'ordre du jour, les points suivants sont successivement abordés.

7-1 Courrier SIGH : réaménagement de sa dette :

Le Maire présente, à titre d'information, le courrier reçu le 04/07/2018 de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) demandant de maintenir la garantie que la commune avait accordée à Val Hainaut lors de la réalisation de la cité Fontaine Lecomte.

En fait, SIGH demande à son banquier (la caisse des dépôts et consignations) d'allonger de 10 ans (de 30 à 40 ans) un prêt dont le montant restant dû est de 1.492.331,93 €.

Cette pratique de cautionnement des bailleurs sociaux était l'usage dans le passé.

Dans le cas présent, le Maire estime que donner son accord pour une prolongation de 10 ans de l'engagement de la commune réduit sa capacité à emprunter pour son propre compte et précise que la Société Immobilière du Grand Hainaut a décidé de ne plus intervenir dans la région.

De ce fait, il est personnellement défavorable à accorder cette garantie et propose au Conseil Municipal d'étudier les conséquences d'un éventuel refus.

Les membres du Conseil Municipal partagent l'avis du Maire et le dossier sera soumis à une prochaine délibération du conseil en tenant compte des informations obtenues par le Maire sur les conséquences d'un refus de maintien de la garantie pour 10 années supplémentaires.

2018/DELIB.CM/063

7-2 Contrôle de l'obligation scolaire : projet de convention avec la CAF :

La prévention de l'évitement scolaire, phénomène difficilement quantifiable mais identifié dans le Département, constitue un enjeu majeur pour l'instruction et la socialisation des enfants.

Un courrier du DASEN a rappelé aux Maires le dispositif réglementaire encadrant l'instruction dans la famille dans lequel ils sont partie prenante.

Il revient au Maire de dresser, chaque année, la liste des enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire.

L'association des Maires du Nord est membre du groupe de travail opérationnel, mis en place pour répondre à cette problématique ; lequel est présidé par le Préfet délégué pour l'égalité des chances, est aussi composé des services de l'Education Nationale, de la CAF du Nord, du Conseil Départemental et a pour objectif une action concertée sur l'accompagnement éducatif du public mineur peu ou pas scolarisé. Pour permettre au Maire d'effectuer cette opération, la CAF propose une convention de mise à disposition confidentielle des données relatives aux enfants soumis à obligation scolaire dans la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord dans les termes repris ci-dessous :

Article 1er :

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord met à disposition les données statistiques décrites à l'annexe 1 dans les conditions définies par les articles suivants.

Article 2 :

Le Maire doit veiller à la bonne inscription des enfants soumis à l'obligation scolaire. Ainsi, seules les données relatives à des enfants soumis à cette obligation seront transmises (et non celles de tous les enfants).

Article 3 :

Selon l'article R 131-10-4 du Code de l'Education, le Maire s'engage :

- à ne pas conserver les données au-delà de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de 16 ans.
- à effacer immédiatement les données lorsqu'il a connaissance que l'enfant ne réside plus dans la commune.

Article 4 :

Selon l'article R 131-10-5, auront accès aux données enregistrées en fonction de leurs attributions respectives et du besoin d'en connaître :

- les élus ayant reçu délégation du Maire pour les affaires scolaires,
- les agents des services municipaux chargés des affaires scolaires, individuellement désignés par le Maire.

Article 5 :

Selon l'article R 131-10-6 du Code de l'Education, le droit d'accès et le droit de rectification s'exercent auprès du Maire dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 6 :

Le Maire s'engage à utiliser ces données pour un usage interne et pour le strict respect de la finalité couverte par la présente convention. Il s'engage à ne pas céder, sous une forme ou sous une autre, tout ou partie des informations transmises et à ne pas faire réaliser par un tiers l'exploitation des données fournies par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Il s'engage également à assurer la protection locale du fichier à réception sur son propre serveur ou tout autre support informatique de stockage.

Article 7 :

La CAF du Nord n'a pas à réaliser de formalisme informatique et Libertés pour ce transfert d'informations.

Toutefois, elle assurera la sécurisation du transfert par un cryptage des données. L'envoi s'effectuera par messagerie électronique en direction des personnes désignées à l'article 4.

Le code de déchiffrement sera adressé par voie séparée et par courrier à l'autorité signataire de la présente convention.

Pour décrypter le fichier, il conviendra d'utiliser 7ŧzip, outil disponible gratuitement sur internet.

Elle invite également le Maire à consulter l'acte réglementaire Cristal qui figure sur www.caf.fr.

Article 8 :

Les frais engagés tant par la ville de Poix du Nord que par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord ne donneront pas lieu à facturation réciproque.

Article 9 :

En cas de manquement au respect d'une des dispositions, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord non seulement mettre un terme à la présente convention, mais engagera les actions nécessaires.

Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer une convention avec la CAF:

Votants	**17**
Pour	**17**
Contre	**0**
Abstention	**0**

7-3 Création d'une réserve communale de sécurité civile :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, désormais codifiée dans le code de la sécurité intérieure, souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que, si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L 724-1 à L 724-14 du code de la sécurité intérieure. Elle offre aux bénévoles qui apportent leur aide à la commune, la protection assurancielle de la collectivité pour cette activité.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le but de la création d'une réserve communale de sécurité civile aura un rôle :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Après discussion, il est décidé d'envoyer le document complet aux membres du Conseil Municipal pour étude. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil.

7-4 Dématérialisation des documents d'urbanisme :

Au 1er octobre 2018, sera mis en place un guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

Au plus tard, le 07/11/2018, toutes les communes devront avoir mis en place une téléprocédure.

Une formation pour les personnes concernées est prévue les 26 ou 27/09/2018 (1 jour de formation) à Maroilles.

7-5 R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données :

Ce dispositif vise à une mise en conformité de toutes les communes relative aux données personnelles des concitoyens détenues tant dans les fichiers « papier », qu'informatiques.

Pour permettre aux communes de satisfaire à cette obligation, une convention sera signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour la mise à disposition de 2 spécialistes qui pourront intervenir dans les communes.

Un référent local devra être désigné dans chaque commune.

L'intervention de ce spécialiste (délégué à la protection des données) variera en durée en fonction de la taille de la commune (à priori environ 7 jours pour une commune comme la nôtre).

Le projet de convention sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal.

Guy FACQ précise que les associations détenant des données seront également soumises à cette obligation.

7-6 Contrats collectifs proposés par des mutuelles :

Lors de la conférence des Maires, la mutuelle « JUST » est venue proposer aux communes d'étudier la mise en place d'une mutuelle communale.

Il est dans ce cas demandé à la commune de proposer le principe d'une mutuelle communale ; les habitants intéressés deviennent adhérents de la mutuelle proposée.

Le Maire indique les principales caractéristiques des contrats proposés et les références de quelques communes de la CCPM qui ont adhéré à ce dispositif.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'opportunité d'approfondir une telle démarche.

Les membres du Conseil Municipal estiment que ce n'est pas dans les missions d'une commune de mettre en place une mutuelle, que ce serait une intervention dans un domaine de libre concurrence et sont donc défavorables à l'étude d'une telle proposition.

Le Maire en prend acte et n'engagera pas de discussion à cet effet.

7-7 Arrêté préfectoral relatif à la déchetterie :

Le Maire a reçu, pour affichage, un arrêté préfectoral mettant en demeure la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour l'exploitation de la déchetterie située sur le territoire de la commune de Poix du Nord.

Cette mise en demeure fait suite à une visite de l'inspecteur des installations classées qui a constaté un certain nombre de non-conformités.

La Communauté de Communes dispose, selon le type de non-conformité, d'un délai de 1 à 3 mois pour procéder à la mise en conformité.

L'arrêté fait l'objet, comme demandé, d'un affichage et le Maire fait un courrier au Président de la CCPM et la vice-Présidente en charge du problème des déchetteries leur demandant les mesures mises en œuvre pour assurer cette mise en conformité.

Le Conseil Municipal demande également au Maire de se renseigner pour savoir si les autres déchetteries ont également fait l'objet de ce type de contrôle et de ce qu'il en découle.

7-8 Obtention de la subvention du Département pour travaux d'accessibilité :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, indique au Conseil Municipal qu'il a reçu la notification de la subvention du Département d'une part et de la sous-préfecture d'autre part suite aux dossiers de demandes de subventions déposés.

Le cumul de ces 2 subventions représente 69 % du coût total des travaux d'accessibilité pour le parking du cimetière, la salle de musique, la salle St Martin, l'église et le City.

Le Maire remercie Daniel RONCHIN pour le travail effectué permettant l'aboutissement favorable de ces deux demandes.

7-9 Bilan du centre aéré :

Jean-Léon NOISETTE, conseiller délégué, informe le Conseil Municipal que le centre aéré a rencontré cette année encore un vif succès avec la participation de 149 enfants dont 1 enfant en situation de handicap pour une durée de 3 semaines du 09/07/2018 au 27/07/2018.

L'encadrement a été effectué par une directrice, une directrice adjointe, 17 animateurs et 1 bénévole. Une garderie fonctionnait matin et soir.

De nombreuses animations ont été organisées : camping à Salesches (70 enfants), piscine une fois par semaine, cinéma, parc de jeux…

Par contre, en raison de la canicule, la sortie au parc d'attractions de St PAUL (Oise) a du être annulée.

La fête de fin de centre s'est bien déroulée avec une belle participation.

7.10 Dossier projet groupe scolaire : modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) et prochaines étapes :

Depuis la mise en place du groupe de travail destiné à suivre le projet de création d'un nouveau groupe scolaire (Conseil Municipal du 18/05/2018), les avancées suivantes ont été réalisées :

- Signature de la convention d'adhésion au dispositif SIRPP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) mis en place par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois permettant la mise à disposition d'un ingénieur à temps partagé pour l'aide au montage du dossier,
- Réunion du groupe de travail,
- Rencontre avec un architecte et un assistant maître d'ouvrage permettant une estimation des coûts complémentaires à la construction elle-même et l'approche d'un planning de réalisation,
- Rencontre avec les propriétaires des locaux de l'ancienne usine « BIDERMANN/ECCE » dans l'optique d'un éventuel rachat de ces bâtiments,
- Rencontre et visite des locaux avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui pourrait assurer le rachat des locaux, le financement de la déconstruction totale ou partielle avec une prise en charge de 80 % des coûts. Une convention de « portage » pourrait être signée avec une rétrocession à la commune dans les 5 ans,
- Visite d'une école à haute qualité environnementale comparable à notre projet à Templeuve en Pévèle,
- Réunion avec le Conseil Régional pour l'étude de financements dans le cas d'utilisation des essences de bois régional,
- Réunion avec les Maires de Salesches, Neuville en Avesnois et Vendegies au Bois pour présenter le projet.

La prochaine étape se situe début septembre avec le passage du service des domaines pour une estimation des locaux, le but de cette démarche étant d'étudier 2 hypothèses, à savoir la

construction sur le terrain communal de la rue Keighley ou l'implantation sur le site de l'ancienne usine textile.

De même, une réunion sera programmée début septembre avec le service de la Région en charge des aides européennes.

Guy FACQ demande ce qui serait fait si le Sous-préfet relançait la commune pour la mise en accessibilité des écoles. Le Maire indique tout d'abord que les travaux de mise en conformité sont quasiment achevés, que la mise en accessibilité au niveau des écoles est à reconsidérer en fonction de l'avancée du projet d'un nouveau groupe scolaire.

7.11 Point sur les travaux en cours :

Ce point sera fait lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal par Alain CLOEZ, adjoint aux travaux (actuellement en congés)

7.12 Informations diverses :

- Lettre de remerciement du collège Montaigne : les élèves du collège ont été classés troisième au niveau du Département avec l'excellente note de « 15/20 » dans le cadre du concours organisé par Sciences Po LILLE avec un projet d'aménagement du territoire consacré à l'ancienne usine textile de Poix du Nord. Ils remercient la commune de l'aide apportée et le Maire précise que leur dossier est disponible en Mairie.

- Un nouveau dispositif d'aide aux associations a été mis en place par l'Etat avec un appel à projets se substituant à l'ancienne réserve parlementaire. Le dossier est remis à l'Association des Sociétés Podéennes pour étudier l'opportunité de présenter un projet.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 45.

Procès-verbal de la réunion

du Conseil Municipal du 27 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 21 novembre 2018.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Madame Ludivine JOVENIAUX, Madame Séverine DELOBELLE (arrivée à 20 h 45), M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER (arrivée à 19 h 45), M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. René LECUYER, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE (jusqu'à son arrivée à 20 h 45) a donné procuration à Alice NAVEAU, M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, Mme Josy PICCOLI a donné procuration à Mme Maryse CARLIER.

Etait absent : M. Cédric GREVIN.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

1° Fixation des tarifs communaux pour 2019.

2° Travaux de sécurité et d'accessibilité « Salles des Fêtes » - Demande de subvention.

3° Budget « Commune » : décision budgétaire modificative n° 3.

4° Rétrocession de la parcelle « A2805 » au profit de la commune.

5° Indemnité du géomètre (actualisation des valeurs locatives).

6° Modification des statuts de la CCPM.

7° Création d'un poste d'agent technique en CDD.

8° Création de 7 postes d'intervenants à l'école communale de musique pour 2019 (vacataires).

9° Service des eaux : admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou de créances éteintes.

10° Informations diverses :

a) Réunion groupe « circulation/sécurité » du 07/11/2018 avec les riverains de la rue Eugène Lefebvre.
b) Réunion avec les forains du 10/11/2018.
c) Problème des chats errants : mesures envisagées.
d) Bilan des cérémonies commémoratives du 11 novembre.
e) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15/11/2018.
f) Points essentiels de la réunion CCPM du 15/11/2018 (PLUI).
g) Prochaines manifestations.
h) Evolution du dossier « Projet groupe scolaire ».

11° Questions diverses.

1° **Fixation des tarifs communaux pour 2019 :**

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances - après consultation de la commission des finances le 23/11/2018 - propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants :

- **Tarifs divers**

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Déballages (droit de place)	66	**66**
Autres déballages	25	**25**
Véhicules alimentaires (droit de place)	18/mois	**18/mois**
Forains le M^2	0,25	**0,25**
Forains (48 M^2 minimum)	16	**16**
Forains par week-end (gratuit le $2^{ème}$ week-end)	Oui	**Oui**
Inhumation par corps ou urne	24	**24**
Exhumation par corps	24	**24**
Scellement d'une urne sur caveau	-	**24**
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	-	**-**
Caveau provisoire (10^{ers} jours)	0,40	**0,40**
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25	**0,25**
Caveau provisoire (cas de force majeure)	Gratuit	**Gratuit**
Concession le M^2	35	**36**
Vacation de police (service funéraire)	25	**25**

2018/DELIB.CM/073

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs divers proposés :

Votants	:	**18**
Pour	:	**18**
Contre	:	**0**
Abstention	:	**0**

René LECUYER fait remarquer que le jardin du souvenir est « triste ». Le Maire partage cet avis et indique qu'il a fait établir des devis pour restaurer le jardin du souvenir et le columbarium. D'autre part, il rappelle qu'il y aura l'obligation de création d'un ossuaire pour engager la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Il propose qu'au prochain Conseil Municipal Grégory LAURENT, en charge de la gestion du cimetière, fasse un point complet sur la situation actuelle du cimetière et les obligations qui y sont liées.

Il est également demandé le tarif appliqué aux cavurnes, le Maire indique qu'une délibération a été prise dans un précédent conseil et que c'est le prix au M^2 qui s'applique à la surface pour la cavurne.

- **Columbarium**

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Columbarium (2 urnes)	700	**700**
Plaque de marbre	25	**25**

2018/DELIB.CM/074

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs du columbarium proposés :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

- **Montant des loyers des bâtiments communaux**

Le montant des loyers est déterminé par les indices de référence figurant dans les contrats de location (pour la Poste et Stock B).

	Rappel 2018	Suivant indice 2019
Poste/trimestre	1.983,17 €	en attente
Presbytère/mois	837,18 €	856,89 €
Décors Fins/mois	823,39 €	840,77 €
Stock B/trimestre	1.559,30 €	en attente

2018/DELIB.CM/075

Délibération du Conseil Municipal pour les "loyers des bâtiments communaux" :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

- **Tarifs cantine & garderie**

Il est rappelé que le tarif de la cantine est fixé pour l'année mais qu'il peut faire l'objet de révision en fonction de l'évolution des tarifs du prestataire.

Le Conseil Municipal est informé de chaque modification des tarifs du prestataire et délibère sur l'évolution du prix du ticket de cantine.

	Rappel 2018	**Proposition 2019**
Cantine Enfant	3.10	**3.10**

2018/DELIB.CM/076

Délibération du Conseil Municipal pour le tarif « cantine enfant » proposé :

Votants		**18**
Pour	**:**	**18**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

	Rappel 2018	**Proposition 2019**
Cantine Adulte	4.65	**4.65**

Corinne BRUYER demande combien de repas « adulte » sont servis annuellement, le Maire indique que c'est exceptionnel et qu'il n'y a pas plus de 10 repas par an.

2018/DELIB.CM/077

Délibération du Conseil Municipal pour le tarif « cantine adulte » proposé :

Votants		**18**
Pour	**:**	**18**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Garderie matin	1.00	**1.00**
Garderie soir	1.50	**1.50**
Garderie pénalité	2.00	**2.00**
Activités extrascolaires 9 h à 12 h	3.00	**3.00**

018/DELIB.CM/078

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs « garderie » proposés :

Votants		**18**
Pour	:	**18**
Contre	:	**0**
Abstention	:	**0**

- **Tarifs salles de la commune**

Il est fait remarquer que les tarifs de la salle Joséphine Bataille sont élevés par rapport à des salles comparables dans les communes voisines.

Il est donc proposé de ramener la location pour banquet avec chauffage de 220 à 200 €, pour banquet sans chauffage de 180 à 160 €, pour vin d'honneur avec chauffage de 115 à 100 € et pour vin d'honneur sans chauffage de 85 à 80 €.

Corinne BRUYER demande si un contrôle est effectué lorsque la salle est louée sans chauffage. Alain CLOEZ indique que, dans ce cas, le chauffage est effectivement coupé.

Personnes résidant à Poix du Nord

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Salle des Fêtes (banquet & chauffage) Acompte **Caution**	360 160 200	**370** **160** **200**
Salle des Fêtes (banquet) Acompte **Caution**	305 160 200	**310** **160** **200**
Salle des Fêtes (vin d'honneur & chauffage) Acompte **Caution**	170 80 200	**170** **80** **200**
Salle des Fêtes (vin d'honneur) Acompte **Caution**	130 80 200	**130** **80** **200**
Salle J. Bataille (banquet & chauffage) Acompte **Caution**	220 110 200	**200** **100** **200**
Salle J. Bataille (banquet) Acompte **Caution**	180 110 200	**160** **100** **200**
Salle J. Bataille (vin d'honneur & chauffage) Acompte **Caution**	115 55 200	**100** **50** **200**
Salle J. Bataille (vin d'honneur) Acompte **Caution**	85 55 200	**80** **50** **200**
Location sonorisation pour les associations **Caution**	Gratuit 400	**Gratuit** **400**
Location sonorisation pour les particuliers **Caution**	100 400	**100** **400**
Forfait livraison (tables ou chaises)	25	**25**

Personnes extérieures à Poix du Nord

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Salle des Fêtes (banquet & chauffage)	500	**510**
Acompte	250	**250**
Caution	200	**200**
Salle des Fêtes (banquet)	440	**450**
Acompte	250	**250**
Caution	200	**200**
Salle J. Bataille (banquet & chauffage)	295	**295**
Acompte	140	**140**
Caution	200	**200**
Salle J. Bataille (banquet)	260	**260**
Acompte	140	**140**
Caution	200	**200**

Il est précisé que, lors de la réunion de commission, il a été demandé de laisser le temps nécessaire pour le contrôle avant la restitution de la caution.

2018/DELIB.CM/079

- **Tarifs tables/chaises/vaisselle**

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Table	2.20	**2.20**
Chaise	0,45	**0,45**
Couteau, verre, assiette…	0,20	**0,20**
Grande marmite etc…	2,00	**2,00**

Il est fait remarque qu'à plusieurs reprises le nettoyage de la salle et des toilettes n'a pas été effectué par les utilisateurs.

Il est donc proposé d'instaurer une pénalité de 100 € pour défaut de nettoyage du sol et des toilettes.

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs salles/tables/chaises/vaisselle et pénalité proposés :

Votants	:	**18**
Pour	:	**18**
Contre	:	**0**
Abstention	:	**0**

Madame Séverine DELOBELLE rejoint le Conseil Municipal à 20 h 45.

- **Tarifs casse vaisselle**

	Rappel 2018	**Propositions 2019**
Verre, coupe	1,50 €	**1,50 €**
Tasse	2,00 €	**2,00 €**
Bol	1,00 €	**1,00 €**
Saladier	4,00 €	**4,00 €**
Couteau, cuillère, fourchette, cuillère à café	2,30 €	**2,30 €**
Assiette	2,70 €	**2,70 €**
Torchon	3,00 €	**3,00 €**

2018/DELIB.CM/080

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs "casse de vaisselle" proposés :

Votants	:	**18**
Pour	:	**18**
Contre	:	**0**
Abstention	:	**0**

Joël DEHOVE, adjoint en charge de la location des salles, demande que seule la nouvelle fiche établie pour la location de vaisselle soit utilisée.

D'autre part, il insiste pour que toute utilisation de salle fasse l'objet d'une demande écrite à son intention.

Il est demandé qu'en cas de facturation de casse, la facture soit détaillée.

2° **Travaux de sécurité et d'accessibilité « Salles des Fêtes » - Demande de subvention :**

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité, rappelle qu'il y a l'obligation pour des raisons de sécurité d'entreposer dans un local annexe les tables et chaises utilisées dans la salle des fêtes.

Une demande de devis estimatif pour ce local annexe a été faite pour le gros œuvre, la charpente et la menuiserie sur base d'un local d'environ 50 M^2, il ressort à 83.000 € TTC.

De même, les gouttières seraient à changer (coût estimé à 7.000 € TTC).

La mise en accessibilité de la scène nécessiterait l'acquisition d'un élévateur pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), le coût est estimé à 18.000 € TTC.

D'autre part, la réfection ou le changement du parquet (245 M^2) est à envisager (coût estimé 35.112 € TTC).

Enfin, les châssis et la porte d'entrée seraient également à remplacer en respectant le style d'origine, c'est un coût de l'ordre de 100.000 €.

Le Maire intervient indiquant que cette salle des fêtes est un élément essentiel du patrimoine local et qu'il convient d'étudier de façon approfondie la réalisation des travaux en particulier de la création de l'annexe pour ne pas « défigurer » notre salle des fêtes.

Il est proposé la création d'un groupe de travail pour étudier ce dossier et faire des propositions lors du prochain conseil (le 18/12/2018) afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR dans les délais (date butoir le 22/12/2018).

Le groupe de travail est immédiatement constitué et regroupe autour du Maire Daniel RONCHIN, Joël DEHOVE, Alain CLOEZ, Paul CANION, Guy FACQ, Julien LEPOLARD. Ce groupe de travail se réunira dès demain à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Daniel RONCHIN précise que, compte-tenu des critères de la DETR, une subvention au taux maximum de 40 % pourra être sollicitée.

De même une subvention au niveau du Département pourra être sollicitée (taux de 30 à 50 %).

Maryse CARLIER demande si le cumul de subventions est possible. Le Maire indique que c'est théoriquement possible mais que les subventions sont très difficiles à obtenir.

2018/DELIB.CM/081

3° <u>Budget « Commune » : décision budgétaire modificative n° 3</u> :

Il est prévu dans le budget un crédit de 1.000 € pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

Il est nécessaire de procéder à une annulation d'un titre de 1.394 € pour une recette enregistrée deux fois (redevance versée par GRDF).

Il convient donc de virer du poste « 60632 » le complément soit 394 € au poste « 673 ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/082

4° <u>Rétrocession de la parcelle « A2805 » au profit de la commune</u> :

La société coopérative d'H.L.M. « Escaut Habitat » anciennement dénommée « La Maison Familiale » était restée propriétaire, dans le cadre de son ancienne activité d'accession groupée à la propriété, d'une petite parcelle cadastrée sur la commune de Poix du Nord section A n° 2805 d'une contenance de 24 M^2 correspondant à un espace vert commun situé place du Général de Gaulle à côté du logement n° 16 de la rue des Coquelicots.

La société Escaut Habitat souhaite rétrocéder cette parcelle pour l'euro symbolique à la commune (frais à la charge de celle-ci).

Il est proposé le rachat pour l'euro symbolique de cette parcelle.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/083

5° **Indemnité du géomètre (actualisation des valeurs locatives) :**

Le Maire rappelle, qu'en date du 11/12/2014, le Conseil Municipal a décidé de confier à Monsieur RAOULT (géomètre du cadastre en retraite) une mission de prestations de conseil et d'assistance technique en matière de vérification des travaux afin de permettre à la commission de procéder à la mise à jour des valeurs locatives foncières.

Cette mission, sous forme de contrat, répartie sur 2 mois, est rémunérée 1.500 € brut.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la mission de M. RAOULT et de maintenir la rémunération à hauteur de 1.500 € brut.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/084

6° **Modification des statuts de la CCPM :**

Suite aux violents épisodes de ruissellements et de coulées de boue au printemps dernier, la CCPM souhaite mener des études afin de définir les aménagements permettant de lutter contre ces phénomènes et de solliciter, par ailleurs, des financements de l'Agence de l'Eau.

Pour permettre ces opérations, il est nécessaire qu'elles soient inscrites dans les statuts de la CCPM afin de lui permettre des prestations de service au bénéfice des communes membres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'insertion dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mormal l'article suivant : « Prestation de services au bénéficie des communes membres ; la Communauté est expressément habilitée à intervenir, à la demande des communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée relevant de l'item 4° de l'article L.211-7 du code de l'environnement ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/085

7° **Création d'un poste d'agent technique en CDD :**

Il est proposé de créer un poste d'agent technique en CDD pour une durée de 2 mois sur base de 35 heures/semaine afin de permettre la prolongation du contrat d'un agent technique.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/086

8° Création de 7 postes d'intervenants à l'école communale de musique pour 2019 (vacataires) :

Il s'agit de reconduire pour l'année 2019 les 7 postes d'intervenants à l'école de musique.

Il est demandé une estimation du coût. Celui-ci peut être estimé à un équivalent 2/3 de temps plein sur une base de 15 € de l'heure pendant 36 semaines, soit environ 15.000 € charges comprises.

Guy FACQ indique, qu'en septembre 2019, il sera sollicité la création d'un poste de vacataire pour un professeur de clarinette.

Il précise qu'actuellement 60 élèves fréquentent l'école de musique. Il confirme sa demande de l'achat d'un nouveau saxophone.

Alain CLOEZ demande si cette école profitera à l'harmonie de Poix du Nord, Guy FACQ indique que ces jeunes sont en phase de formation et qu'il faut plusieurs années pour former un instrumentiste.

Corinne BRUYER interroge sur le fait de savoir si l'ancienne batterie fanfare dispose encore d'instruments qui pourraient être mis à la disposition de l'école de musique, Joël DEHOVE se propose d'interroger à cet effet l'ancien Président.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la création des 7 postes d'intervenants musicaux

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/087

9° Service des eaux : admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou de créances éteintes :

Il est proposé au Conseil Municipal de passer en créances éteintes ou irrécouvrables une somme globale de 1.245,96 € relative à des factures d'eau irrécouvrables.

Il est rappelé que cette décision permet de solliciter le remboursement de la taxe d'assainissement versée à Noréade sur les créances non recouvrées.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Maire indique qu'il y a en cumul actuel environ 17.000 € de créances reconnues éteintes ou irrécouvrables.

10° **Informations diverses :**

a) **Réunion groupe « circulation/sécurité » du 07/11/2018 avec les riverains de la rue Eugène Lefebvre :**

Un compte-rendu de la réunion a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec comme principales propositions :

- la suppression de l'arrêt minute,
- la création de 2 plateaux ralentisseurs avec un panneau de limitation de vitesse à 30 Km/h,
- la création d'un ralentisseur en haut de la rue de la Chasse pour limiter la vitesse des véhicules maintenant prioritaires qui empruntent ensuite la rue Eugène Lefebvre,
- la délimitation d'emplacements de stationnement en quinconce afin de réduire la vitesse et de créer 2 places supplémentaires de stationnement,
- la limitation à 3 mètres de la largeur des véhicules empruntant cette rue,
- de faire enlever par le nouveau propriétaire les dépôts de détritus sur son terrain.

Ces propositions seront progressivement mises en œuvre et soumises pour les travaux à la délibération du Conseil Municipal.

A l'issue de la rencontre avec les riverains, 2 autres dossiers ont été traités par le groupe de travail « circulation/stationnement/sécurité » :

- un marquage au sol à deux endroits rue du Calvaire rappelant la limitation à 50 Km/h,
- la mise en place de 2 feux comportementaux (subvention de 15.000 € obtenue), normalement destinés à être mis à proximité du collège. Cependant, si la situation retenue pour le collège est celle de feux alternés, ces feux comportementaux pourraient être positionnés rue des Warennes.

b) **Réunion avec les forains du 10/11/2018 :**

Une synthèse de cette réunion organisée par le Maire avec Joël DEHOVE adjoint et Grégory LAURENT policier municipal a concerné plusieurs points, en particulier :

- les droits de place,
- les tickets,
- les branchements eau & électricité.

Afin de proposer une décision au Conseil Municipal, un groupe de travail est mis en place afin d'examiner ces différents points.

Ce groupe est composé de Jean-Pierre MAZINGUE, de Daniel RONCHIN, Séverine DELOBELLE, Joël DEHOVE et de Grégory LAURENT, policier municipal, en charge des relations avec les forains.

Mme Alice NAVEAU quitte le Conseil Municipal à 22 h 15

c) **Problème des chats errants : mesures envisagées :**

Suite à 2 réclamations reçues en mairie, le Maire a demandé à la police municipale de faire le point sur l'importance du problème.

En l'état actuel, le Conseil Municipal estime que la situation n'est pas suffisamment préoccupante pour faire procéder à une capture par la SPA d'autant que l'un des 2 points du rassemblement des chats errants semble avoir disparu.

Toutefois, ce point est suivi avec attention et la position serait revue en cas d'aggravation de la situation.

d) <u>Bilan des cérémonies commémoratives du 11 novembre</u> :

Séverine DELOBELLE indique que le film « les Boches du Nord » a été vu par un large public (230 personnes) et a été apprécié car différent des films classiques sur la Guerre 14/18.

Ludivine JOVENIAUX indique que la rétrospective « Poix du Nord pendant la guerre et à la libération » a beaucoup plu. Il est d'ailleurs demandé de rééditer un certain nombre de livrets du souvenir qui avaient été réalisés à cette occasion, compte-tenu de nouvelles demandes.

Le Maire remercie les contributeurs à cette belle rétrospective sur Poix du Nord : Henri LECUPPRE et Michel TALMA pour la recherche, la mise à disposition et la présentation des documents et Geoffrey PAUL pour le montage et la présentation de cette rétrospective.

Guy FACQ indique que le concert a eu une audience satisfaisante et a été apprécié par sa variété et en particulier la seconde partie consacrée à des musiques d'époque.

Le jour même du 11 Novembre, à l'issue de la messe pour les anciens combattants, les cérémonies commémoratives ont accueilli un large public et l'hommage rendu tant aux victimes civiles ou militaires, françaises et britanniques, a été apprécié.

Il est fait remarquer que la Voix du Nord avait choisi de faire sa page de couverture de la photo de l'Eglise et du monument aux morts.

Guy FACQ indique qu'il y a eu quelques imperfections au niveau du protocole et que les enfants devant lire les noms des victimes civiles au cimetière n'avaient pas été regroupés de suite par les enseignants.

Geoffrey PAUL fait remarque que la distribution des tickets de manège au niveau du cimetière peut être un peu choquante. Joël DEHOVE indique, qu'habituellement, cela se fait sur la rue à la sortie.

Par contre, tous les membres du Conseil Municipal estiment que ces cérémonies commémoratives ont connu un bel accompagnement populaire et ont été appréciées.

e) <u>Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15/11/2018</u> :

Le Maire et l'adjointe aux écoles, Ludivine JOVENIAUX, y ont participé.

Ludivine JOVENIAUX fait le point sur les différentes informations :

- Au niveau des effectifs, il y a 237 élèves répartis dans 11 classes. Par contre, il y a une perspective de baisse à la rentrée de septembre 2019, il est prévu environ 220 élèves avec le risque de fermeture d'une classe.
- Au niveau des assistantes de vie scolaire, il y a maintenant 4 AVS réparties dans 7 classes pour accompagner les enfants les plus en difficulté.
- En ce qui concerne les principales actions réalisées : il y a eu l'opération « Nettoyons la Nature » en septembre, le cross du collège avec participation des élèves de CM2, la

sortie « Patrimoine » dans Poix du Nord, la participation au Téléthon, une action de promotion de la santé auditive.

- Quant aux projets : il est prévu l'action « apprendre à porter secours », de voir le fonctionnement d'un CDI dans un collège, un parcours du cœur…
- Le concert de Noël est prévu le jeudi 13 décembre, une intervention de Sébastien PRESSOIR (CRS) pour la sensibilisation des élèves à la sécurité routière devrait se dérouler le 17 ou 18 décembre, de même une sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun se fera début 2019.
- La distribution des livres à l'occasion de St Nicolas se déroulera le 6 décembre.

D'autre part, Ludivine JOVENIAUX fait le point sur les colis des aînés : 369 colis (7 de plus que l'année précédente) sont prévus ainsi que 7 paniers pour les personnes hors de leur domicile. Le prix de revient des colis est d'environ 34 € dont 9 € pris en charge par le CCAS.

f) <u>Points essentiels de la réunion CCPM du 15/11/2018 (PLUI)</u> :

Le Maire et Roxanne GHYS, conseillère communautaire, étaient présents à cette assemblée plénière de la CCPM. L'un des points essentiels concernait l'évolution du dossier PLUI et le bilan de la concertation avec les habitants.

En résumé, l'année 2016 avait été consacrée à l'établissement du diagnostic territorial.

L'année 2017 fût celle de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de la concertation active avec les habitants.

En 2018, ce fût l'élaboration des éléments réglementaires (zonage et règlement écrit) et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Lors de cette réunion, a été arrêté le projet du PLUI. Ce projet sera transmis aux communes qui pourront émettre un avis sur les OAP et les dispositions réglementaires qui les concernent directement dans un délai de trois mois.

Parallèlement, l'arrêt de projet du PLUI sera transmis pour avis à l'autorité environnementale et aux personnes publiques associées.

Enfin, l'ensemble des avis sera joint au dossier qui sera soumis à enquête publique début 2019.

A l'issue de l'enquête publique, les conclusions seront présentées à la conférence des maires et à l'assemblée générale des élus avant approbation définitive du projet de PLUI par le conseil communautaire.

Concrètement, c'est donc au cours de l'enquête publique que toutes les personnes intéressées pourront faire valoir leurs avis.

g) <u>Prochaines manifestations</u> :

Séverine DELOBELLE et Ludivine JOVENIAUX rappellent les prochaines manifestations :

- Jeudi 6 décembre : distribution des livres aux enfants des écoles à l'occasion de la St Nicolas.
- Vendredi 7 décembre : spectacle pour les enfants de la commune.
- Vendredi 14 décembre soir : préparation du colis des aînés.

- Samedi 15 décembre : distribution du colis des aînés.
- Mercredi 19 décembre : Noël du personnel communal.
- Jeudi 20 décembre : Noël des écoles et marché de Noël.

h) <u>Evolution du dossier « Projet groupe scolaire »</u> :

Depuis l'information communiquée au dernier Conseil Municipal, le dossier continue de faire l'objet de multiples actions :

- Le Maire a rencontré le 18 octobre le Président du Département, Monsieur Jean-René LECERF, qui a indiqué que le Département soutiendrait le projet.
- Le dossier a également été transmis au Député Européen vice-Président à la C.E.E., Monsieur Dominique RIQUET, afin d'examiner les possibilités d'aides européennes.
- Madame Valérie LETARD, vice-Présidente du SENAT a également reçu le dossier afin que le Sénat soit informé de la problématique de la dotation de solidarité rurale « bourgs centres » et de l'importance de son maintien pour la faisabilité du projet.
- De même, le Président des Maires du Nord a été saisi du dossier.
- D'autre part, l'Etablissement Public Foncier est en attente du rapport de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin de valider la non pollution du site de l'ancienne usine textile et de pouvoir ensuite proposer la convention avec la commune et engager les négociations avec les propriétaires.
- Le Maire a également rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet le 18 décembre pour lui présenter le dossier.

11° <u>Questions diverses</u> :

- **<u>Demande de Vincent BRASSELET</u>** :

Le Maire fait état d'une rencontre avec Vincent BRASSELET, Président et animateur du club « Hakko Denshin Ryu ».

Ce club vit bien et compte maintenant 23 membres.

Le Président est venu exposer un projet de stage au Japon le concernant ainsi que deux élèves. Ce stage assorti de nombreux cours permettrait des passages de grade et au responsable lui-même de délivrer certains grades. Ce stage durerait 10 jours du 17 mars au 6 avril 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal si celui-ci est susceptible d'étudier une possibilité de subvention exceptionnelle.

Il est convenu que, pour examiner cette demande, un dossier de présentation soit demandé à Vincent BRASSELET. Le Maire s'en charge.

- **<u>Projet béguinage</u> :**

Le dossier « s'accélère ». Une réunion organisée par le Maire a eu lieu le 22 novembre avec 4 représentants de Promocil/l'Avesnoise, le dirigeant de la société « Béguinage & Cie » avec la participation de Madame Julie MARCHAND, chargée de mission à la CCPM.

Lors de cette réunion il a été présenté un projet de constructions sur le terrain disponible de la cité Fontaine Lecomte incluant 9 logements individuels avec garage (5 de type « 3 » et 4 de type « 4 ») et 6 béguinages (4 de type « 2 » et 2 de type « 3 »).

Ce projet fait maintenant l'objet d'une concertation directe entre Promocil et Béguinage & Cie pour définir précisément le type de béguinage, les besoins et les possibilités d'animation. L'objectif de Promocil serait de déposer un permis de construire mi 2019.

Le Maire indique que, d'autre part, le dossier de constructions de 14 habitations de plain-pied avec garage, rue du Calvaire (au niveau de la résidence Europa), a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 45.

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX		
Séverine DELOBELLE	Procuration à Alice NAVEAU (jusque 20 h 45)	
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION		
Maryse CARLIER		
Gilles DE MACEDO	Procuration à Guy FACQ	
Guy FACQ		
Roxane GHYS		
René LECUYER		
Julien LEPOLARD		
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI	Procuration à Maryse CARLIER	

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2018

L'an deux mille dix huit, le dix huit du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 13 décembre 2018.

Etaient présents: M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Séverine DELOBELLE (arrivée à 19 h 45), M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION (arrivé à 20 h 15), Mme Maryse CARLIER, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Ludivine JOVENIAUX a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. René LECUYER a donné procuration à Mme Josy PICCOLI, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE.

Etait absent : M. Cédric GREVIN.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

1° Intervention du Major MACOINE : présentation du dispositif « participation citoyenne ».

2° Intervention de M. LAURENT Grégory : cimetière (reprise de concessions, ossuaire, jardin du souvenir, columbarium).

3° Décision Budgétaire Modificative n° 4.

4° Travaux de rénovation de la Salle des Fêtes - Demande de subvention DETR.

5° Marché « Création d'un trottoir le long de la route départementale 100 du côté du cimetière selon les normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite » - Choix de l'entreprise.

6° Fêtes communales (ducasses) : modalités d'organisation Commune / Forains.

7° Service des Eaux : créances irrécouvrables ou créances éteintes.

8° Informations diverses :

a) Le PLUI.
b) Evolution du dossier « projet groupe scolaire ».
c) Réorganisation horaire du service de police et de l'ASVP.
d) Manifestations de fin d'année.
e) Cérémonie des vœux.

9° Questions diverses.

1° **Intervention du Major MACOINE : présentation du dispositif « participation citoyenne » :**

Le Maire remercie le Major MACOINE d'être présent au Conseil Municipal pour présenter le dispositif « participation citoyenne ».

Il rappelle qu'une convention de coordination entre la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale a été signée le 13/06/2018 avec pour objectif un renforcement de la collaboration, des informations et, éventuellement, la réalisation d'opérations communes.

Le Major MACOINE, après une présentation personnelle et de son itinéraire professionnel, indique que la brigade de Landrecies rayonne sur 23 communes représentant 19.000 habitants. La brigade se compose de 17 gendarmes dont 7 femmes.

L'objectif du dispositif « participation citoyenne » est la continuité de l'opération « voisins vigilants ».

L'objectif est d'être acteur de sa propre sécurité en s'appuyant sur un réseau de référents permettant des échanges avec la Gendarmerie mais aussi la Police Municipale et le Maire.

Ce dispositif fondé sur la base du volontariat vise surtout à lutter contre les vols, les cambriolages, les dégradations et les incivilités.

Le rôle des référents est d'observer et non pas de surveiller et il est essentiel de ne jamais se mettre en danger mais d'alerter la Gendarmerie via le « 17 ».

Si Poix du Nord adhérait à ce dispositif, ce serait la plus grande commune de la zone de compétence de la Gendarmerie s'y engageant.

La mise en place de ce dispositif comporte les étapes suivantes :

- Décision du Conseil Municipal de s'impliquer dans ce dispositif.
- Réunion publique faite par la Gendarmerie avec sensibilisation de la population.
- L'objectif est qu'un certain nombre de citoyens se proposent comme « référent ».
- La 3ème étape est la signature d'une convention entre la commune, la gendarmerie et le sous-préfet.
- Ensuite, le dispositif peut être activé.

Les candidatures aux fonctions de « référent » sont validées par le Maire après échange avec la Gendarmerie.

Une réunion est ensuite organisée avec les référents pour définir leur mission qui est, avant tout, de l'observation, c'est aussi un facteur de lien social pouvant créer de la solidarité.

La communication avec le référent et la gendarmerie se fait par mail (exceptionnellement par SMS pour les personnes ne disposant pas d'adresse mail) en y associant la police municipale.

Ces référents sont identifiés par la gendarmerie et leurs appels sont traités en priorité.

Après avoir remercié le Major de sa présentation, Le Maire indique que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer lors de sa prochaine réunion sur la proposition d'adhésion à ce dispositif.

Mme Séverine DELOBELLE rejoint le Conseil Municipal à 19 h 45 et M. Paul CANION à 20 h 15 (Ils avaient prévenu préalablement le Maire de leurs arrivées différées).

2° **Intervention de M. LAURENT Grégory : cimetière (reprise de concessions, ossuaire, jardin du souvenir, columbarium) :**

Le Maire en présentant l'intervention de Grégory LAURENT rappelle que, dans ses fonctions, il a la charge de la gestion du cimetière communal sous l'autorité du Maire et que le droit des cimetières est particulièrement complexe avec des obligations rigoureuses tendant à la sécurité et au respect de la dignité.

Il indique que, lors de l'audit mené par le Centre de Gestion, la gestion du cimetière a été considérée comme exemplaire.

Grégory LAURENT, policier municipal, expose au Conseil Municipal les principales mesures à appliquer pour répondre aux exigences de l'article R2223-2 (article 40 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n° 2111-121 du 28 janvier 2011).

Pour toute création ou extension de cimetières, il est demandé de faire une étude environnementale et hydrogéologique préalable.

L'étude se décompose en deux parties imbriquées :

- une phase de recherche documentaire et bibliographique,
- une phase d'investigations sur site avec la réalisation de sondages de reconnaissance géologique/hydrogéologique des terrains.

Le défaut de cette étude pourrait engager la responsabilité du Maire et de la commune en cas de pollution à terme de la nappe phréatique. Le coût de cette étude est de l'ordre de 3.500 €.

Le second point évoqué concerne les monuments funéraires menaçant ruine.

Le Maire, après les constatations, doit mettre en demeure le titulaire de la concession pour faire effectuer des travaux et faire cesser le danger imminent lié à l'état du monument.

En cas d'inaction du concessionnaire, le Maire a la possibilité de faire procéder à des travaux d'office et, même sur décision du Juge statuant en référé, à la démolition du monument.

La présentation s'est poursuivie en expliquant la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Cet état se caractérise par des signes extérieurs nuisant au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après constatation et rédaction d'un procès-verbal de constat d'abandon notifié aux représentants de la famille et un affichage en Mairie et au cimetière, un délai de 3 ans court au terme duquel un nouveau procès-verbal est rédigé constatant cet état d'abandon. C'est à partir de ce moment-là que la reprise des concessions peut s'opérer.

Dès le lancement d'une procédure de reprise des concessions, la commune a l'obligation de créer un ossuaire destiné à conserver les ossements issus des exhumations de concessions abandonnées ou expirées (compte-tenu que maintenant les concessions sont limitées à une durée de 50 ans).

Au niveau de notre cimetière, sur 1.043 tombes 70 sont réputées abandonnées.

L'ossuaire préconisé compte-tenu du nombre de tombes réputées abandonnées pourrait être d'environ 12 places (les corps faisant l'objet d'une réduction).

Au niveau des coûts, une reprise de concession représente environ 1.700 € auxquels s'ajoutent 150 € par corps pour les opérations d'exhumation, de reprise du monument, d'enlèvement du caveau et de remise à l'état « zéro ».

L'édification d'un ossuaire tel que préconisé représente un coût d'environ 10.000 €.

Le dernier volet de l'intervention présente un projet de réaménagement du columbarium, du jardin du souvenir et de cavurnes.

Sur base de 3 devis sollicités, l'investissement se situerait dans une fourchette de 35.000 à 40.000 € pour la réalisation d'un nouveau jardin du souvenir de 18 cases et de 10 cavurnes.

Alain CLOEZ demande si des toilettes sont obligatoires dans un cimetière. A priori, aucun texte ne le prévoit mais ce point va être vérifié.

D'autre part, il est demandé si la fermeture des cimetières est une obligation. Le Maire indique que c'est en principe obligatoire mais il faut cependant tenir compte des possibilités techniques. Ce qui est envisageable à court terme, c'est la fermeture la nuit du parking.

3° Décision Budgétaire Modificative n° 4 :

Le Maire avait souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour en accord avec l'adjoint aux finances qui procédait à une simulation des dépenses restant à engager jusqu'à la fin de l'année.

Les prévisions de dépenses au 31 décembre 2018 n'excédant pas les dépenses budgétées dans les différents chapitres, il n'y a pas lieu à prendre de nouvelle décision budgétaire modificative.

2018/DELIB.CM/088

4° Travaux de rénovation de la Salle des Fêtes - Demande de subvention DETR :

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes compte-tenu que cet édifice remarquable, bientôt centenaire, pose des problèmes en terme de respect des règles de sécurité, qu'il est particulièrement énergivore comme l'a démontré l'étude menée dans le cadre du SIRPP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public en Sambre-Avesnois).

Les travaux de conformité aux règles de sécurité consistent à la réalisation d'un local annexe pour le stockage des tables, chaises et divers équipements mobiles utilisés dans la salle des fêtes.

Ce local serait d'une surface d'environ 60 M^2 avec chauffage.

Les travaux de mise en accessibilité concerneraient l'accessibilité à la scène et aux coulisses avec mise en place d'un élévateur pour les Personnes à Mobilité Réduite et les toilettes.

Les travaux d'économie d'énergie entraineraient le remplacement des portes, châssis et l'isolation des toilettes.

Complémentairement, il serait procédé au remplacement à l'extérieur des gouttières et à l'intérieur du carrelage de l'entrée, du parquet de la salle et de la scène.

Daniel RONCHIN présente des plans succincts des travaux.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, propose que soient étudiées certaines variantes.

Le Maire insiste sur le fait que ces travaux ne doivent en aucun cas dénaturer l'architecture de la salle et, qu'en état présent, il convient de définir un montant global estimatif des travaux permettant de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, le dossier devant être déposé pour le 22/12/2018.

Il précise que les variantes seront étudiées par le groupe de travail mis en place avec l'architecte.

En l'état actuel, il propose au Conseil Municipal de délibérer sur la réalisation de ces travaux pour un coût estimatif de 242.004,71 € HT et de solliciter la subvention au taux maximum de 40 % sur cette base, soit 96.801,88 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2018/DELIB.CM/089

5° **Marché « Création d'un trottoir le long de la route départementale 100 du côté du cimetière selon les normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite » - Choix de l'entreprise :**

Le Maire et Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 17/12/2018, présentent le tableau de synthèse des propositions et notations des 9 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres dont la date limite de remises des offres était le 13/12/2018 à 12 heures.

Les critères de sélection étaient le prix de l'offre pour 50 %, la capacité de mise en œuvre, la valeur technique des prestations et les références similaires pour 30 %, le délai pour 20 %.

Le tableau présentant les différentes propositions, les notes obtenues et le classement est remis aux membres du Conseil Municipal.

La meilleure offre répondant aux critères précités est celle des Etablissements DESCAMPS TP d'INCHY avec une proposition de prix de 43.970,22 € HT et des références validées.

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'entreprise DESCAMPS TP.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Daniel RONCHIN rappelle que la commune avait sollicité et a obtenu une subvention de 23.500 € sur base d'un devis estimatif de 48.000 € et précise que, pour l'élaboration du dossier, la commune a bénéficié de l'assistance du technicien du Département.

2018/DELIB.CM/090

6° Fêtes communales (ducasses) : modalités d'organisation Commune / Forains :

Le Maire rappelle les principales demandes des forains suite à la réunion du 10/11/2018 :

- Mêmes droits de place en juillet qu'en novembre ou suppression pour les deux,
- Etendre les tickets offerts aux enfants de Poix du Nord fréquentant le collège,
- Disposer d'un branchement eau & électricité,
- Faire de la publicité et, si possible, des animations lors des ducasses,
- Avoir un interlocuteur unique.

Suite à la réunion du groupe de travail du 12/12/2018, les propositions suivantes sont faites :

- Mêmes droits de place en juillet qu'en novembre,
- Suppression des forfaits payés aux forains de juillet, remplacés par des distributions de tickets aux enfants de l'école primaire, aux enfants de Poix du Nord au collège, aux enfants du centre aéré, aux enfants participant aux manifestations du 11 novembre, du 14 juillet et en récompense des jeux du 14 juillet,
- Fourniture gratuite eau & électricité,
- Exiger le respect des dates de présence prévues (plus de fourniture eau et électricité en dehors des dates prévues).

- Désignation d'un interlocuteur unique : Grégory LAURENT

Séverine DELOBELLE explique l'historique des négociations menées avec les forains et le dispositif antérieur qui ne faisait payer les droits de place qu'aux forains en novembre, qui accordait des forfaits aux forains de juillet et pas à ceux de novembre.

Après divers échanges, la proposition du groupe de travail de fixer les mêmes droits de place en juillet qu'en novembre, de supprimer les forfaits payés aux forains, de les remplacer par des distributions de tickets élargies aux enfants de Poix du Nord fréquentant le collège, de fournir gratuitement l'eau et l'électricité (en contrepartie du forfait payé par tous) est soumise à la délibération du Conseil Municipal.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Maire précise qu'il fera respecter les dates de présence prévues et, qu'en dehors de ces dates, il n'y aura plus de fourniture d'eau et d'électricité et que, d'autre part, l'interlocuteur sera Grégory LAURENT, policier municipal en liaison avec le Maire.

2018/DELIB.CM/091

7° Service des Eaux : créances irrécouvrables ou créances éteintes :

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer en créances éteintes ou irrécouvrables une somme globale de 1.330,99 € relative à des factures d'eau irrécouvrables (4 dossiers).

Il est rappelé que cette décision permet de solliciter le remboursement de la taxe d'assainissement versée à Noréade sur les créances non recouvrées.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Avant de traiter les informations diverses, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention exceptionnelle de l'association du club « Hakko Denshin Ryu ».

Il précise que le courrier de demande a été réceptionné en Mairie postérieurement à la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

2018/DELIB.CM/092

7° bis <u>Demande de subvention exceptionnelle de l'association du club « Hakko Denshin Ryu »</u> :

Le Maire expose que le club créé le 04/02/2016 compte maintenant 25 adhérents, qu'il participe à la vie sociale et sportive de la commune.

En 2019, la Fédération Mondiale organise un rassemblement international permettant aux adhérents de pouvoir se perfectionner et d'apprendre diverses techniques auprès de plusieurs maîtres venus du monde entier.

En 2019, ce rassemblement aura lieu à OMIYA au Japon et les 3 représentants français sont ceux du club de Poix du Nord (3 représentants pour un coût estimé de 6.000 €).

Pour l'instant, l'association a pu financer le vol mais sollicite une aide exceptionnelle pour le stage et l'hébergement.

La demande de subvention exceptionnelle ne fixe pas de montant sollicité.

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, indique que la subvention accordée au club pour 2018 a été de 350 € et que le maximum restant disponible sur la ligne budgétaire est de 400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 400 €, sous condition que les membres du club participent effectivement à ce stage.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Madame Corinne BRUYER, en sa qualité de Présidente de l'association des Sociétés Podéennes, indique que le club pourrait être éligible à une aide maximale de 150 € qu'il conviendrait de solliciter.

8° <u>Informations diverses</u> :

a) <u>Le PLUI</u> :

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, indique que la commune vient de recevoir l'arrêt de projet du PLUI.

Ce volumineux document est en cours d'étude et, dès à présent, un certain nombre de points sont à relever :

- Les demandes de réintégration dans l'enveloppe urbaine d'un emplacement réservé et de 2 terrains ont été prises en compte,
- Le transfert de la zone d'activité initialement située à l'arrière de celle actuelle et débouchant sur la rue St Martin est accepté en face de l'existante rue Henri Roland (meilleure accessibilité),
- Les périmètres constructibles pour des bâtiments à usage agricole autour des fermes ont été acceptés.

Par contre :

- Des zones, initialement constructibles dans le Plan d'Occupation des Sols, ne le seront plus dans le PLUI,
- Le PLUI imposerait des densités de construction, tant dans l'enveloppe urbaine existante que dans les extensions, de 30 logements à l'hectare,
- Une partie des propositions de la commune pour les futures zones constructibles ne serait pas retenue (au motif d'une extension considérée comme linéaire).

Le Maire indique qu'il réunira prochainement le groupe de travail constitué pour l'étude du dossier transmis et que le Conseil Municipal sera amené à délibérer avant le 15/02/2019 sur le projet.

Joël DEHOVE précise le calendrier : il y aura enquête publique en mai/juin 2019, puis conférence des Maires en juillet 2019, suivie de la conférence des élus puis de l'approbation en Conseil Communautaire en septembre/octobre 2019 pour une entrée en application au 1er janvier 2020.

b) <u>Evolution du dossier « projet groupe scolaire »</u> :

Le Maire indique que le dossier, après avoir été présenté au Président du Département Jean René LECERF, a été adressé au Député Européen Dominique RIQUET ainsi qu'au Sous-Préfet avec qui une réunion téléphonique a eu lieu à ce sujet.

L'élément nouveau est que l'Etablissement Public Foncier a informé la commune d'une conclusion favorable de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) quant à la possibilité d'éventuellement construire un groupe scolaire sur le site de l'ancienne usine textile (absence de pollution).

De ce fait, l'Établissent Public Foncier va proposer à son comité de direction une convention de financement et de portage avec la commune de Poix du Nord. Cette convention sera adressée à la commune courant janvier afin qu'elle en débatte. Si la convention est acceptée, elle sera validée par le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier début mars. C'est à ce moment-là que l'EPF (Etablissement Public Foncier) pourra débuter les négociations de rachat avec les propriétaires actuels.

c) <u>Réorganisation horaire du service de police et de l'ASVP</u> :

Le Maire indique que, dans un souci d'avoir une permanence de police municipale dans la semaine et ponctuellement le samedi, il a - après concertation avec le policier municipal et l'ASVP - réorganisé les horaires. Cette organisation aboutira à une présence soit du policier municipal soit de l'ASVP les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et la mise en place d'un service ponctuel le samedi.

Le nouvel horaire est présenté au Conseil Municipal pour information.

Roxane GHYS demande pourquoi il n'y a qu'un service limité le samedi. Le Maire indique que cela n'avait jamais existé jusqu'à présent mais qu'il estime souhaitable cette présence ponctuelle et qu'il s'agit donc d'une avancée en terme de sécurité.

De même, Roxane GHYS demande s'il n'est pas possible de prolonger le midi de 30 minutes l'horaire de l'ASVP le mercredi afin d'assurer une présence lors de la sortie du collège. Le Maire en prend note et intégrera cette demande dans la fixation définitive des horaires.

d) <u>Manifestations de fin d'année</u> :

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, indique que le spectacle de Noël du 7 décembre a eu un beau succès et a été de qualité.

D'autre part, le Noël du personnel communal du 19 décembre se fera sous une forme plus festive avec la présence de la chorale et d'élèves de l'école de musique pour l'animer.

e) <u>Cérémonie des vœux</u> :

Le Maire informe que la cérémonie traditionnelle des vœux se déroulera le dimanche 6 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.

Il est demandé, dès à présent, aux membres du Conseil Municipal qui assurent la distribution dans la commune de prévoir la diffusion des invitations à partir de samedi 22 décembre. Un mail précisant les modalités leur sera adressé.

f) <u>Evolution des projets de construction</u> :

Le Maire indique que la société Promocil a déposé un permis de construire pour la réalisation de 14 logements individuels rue du Calvaire (sur le terrain face à la Résidence Europa). Ce projet prévoit 6 « T2 », 6 « T3 » et 2 « T4 ».

A cet effet la société Promocil vient de solliciter un rendez-vous pour les modalités d'acquisition du terrain à la commune.

D'autre part, Promocil a confirmé le second projet sur le terrain disponible face à l'actuelle cité Fontaine Lecomte pour la réalisation de 15 logements dont 9 individuels avec garages (5 type « 3 » et 4 type « 4 ») et la réalisation d'un béguinage (4 type « 2 » et 2 type « 3 »).

Ce projet est envisagé pour une programmation fin 2019.

9° <u>Questions diverses</u> :

Guy FACQ, Président de l'harmonie, informe que l'école de musique fêtera l'Epiphanie le samedi 5 janvier à 14 h 30 à la salle de musique.

Roxane GHYS, au titre de la communauté de communes, indique qu'un nouveau projet consacré au handisport est en phase de mise en place et sera piloté par Monsieur Denis Lefebvre.

Jean-Pierre MAZINGUE, au titre de ses fonctions de référent de la « Communauté Amie des Aînés » au sein de la CCPM, annonce des avancées dans les deux groupes de travail dont il a la charge :

- En ce qui concerne les actions de mobilité pour les aînés, après la phase d'étude et l'organisation d'une journée d'échanges, il est étudié la création d'une plateforme qui permettrait la mise en relation directe entre tous les offreurs de déplacement et les demandes des aînés ne disposant pas de moyen de locomotion.

  C'est un projet important qui pourrait être financé par la mutuelle AG2R.

- D'autre part, au niveau du groupe « sécurité », une enquête est en cours auprès des 53 communes pour faire le point sur les mesures existantes aussi bien pour la sécurité des aînés dans leur déplacement qu'à leur domicile et éventuellement sur internet (éviter les arnaques).

  Il sera ensuite envisagé des formes de collaboration intercommunale sur ce projet.

Il est également posé la question de l'évolution du dossier déchetterie, le Maire précise qu'il n'y a pas de nouveaux éléments. La déchetterie a fait l'objet d'une suppression des bennes périphériques qui étaient contraire à l'autorisation d'exploitation. Pour l'instant, les premiers travaux imposés par la DREAL sont en face de réalisation.

Séverine DELOBELLE informe que trois cartes ont été retournées suite au lâcher de ballons du 14 juillet (en Belgique, dans les Ardennes).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 15.